

PROCÈS-VERBAL

Séances du jeudi 5 décembre 2024 à 19h00 et du jeudi 12 décembre 2024 à 19h00 Salle du Conseil communal

Présidence : M. Philippe Herminjard Secrétaire : Mme Carole Dind

> Séances retransmises en direct sur « Citoyenne TV », www.vevey.ch et www.youtube.com

09-10 / 2024

<u>M. le Président</u> ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter les débats, au public, aux téléspectateurs et aux internautes, ainsi qu'aux agents communaux qui assurent la bonne marche des séances. Il remercie le service des parcs et jardins pour la belle décoration de la salle.

1. Appel

5 décembre 2024 : 90 personnes présentes, 10 personnes excusées

12 décembre 2024 : 70 personnes présentes, 30 personnes absentes, dont 3 sans excuse

(Marcel Dubey, Patrick Fleury et Jean-Daniel Légeret)

M. le Président excuse l'absence de M. le Syndic pour raison de santé. M. V. Imhof et Mme L. Willommet assurent la suppléance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour des séances des 5 et 12 décembre 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Merci à toutes les personnes qui ont participé au dépouillement du 24 novembre dernier. Concernant les mauvais bulletins imprimés par le Canton, on peut considérer que les 132 bulletins sur lesquels l'objet communal ne figurait pas n'ont pas influencé le résultat final (719 voix de différence). Le résultat du scrutin n'est donc pas contesté
- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire à la séance du 6 février 2025 pour répondre à l'interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR) « Une mise à jour s'impose! » (malgré le désaccord de l'interpellateur) et à la séance du 27 mars 2025 pour répondre à l'interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR) « Comptes et études, éclaircir le brouillard… »
- La visite annuelle préfectorale s'est déroulée le lundi 2 décembre 2024. Les échanges entre le préfet, la Municipalité et le président du Conseil communal ont été constructifs et intéressants. Le Préfet se dit pleinement satisfait du fonctionnement des institutions en lien avec le Conseil communal
- Félicitations à notre collègue Mélusine Perrier qui a donné la vie à un petit garçon le 29 novembre dernier!
- Deux interpellations seront développées lors de la séance du 6 février 2025 :
 - Interpellation de Serge Ansermet (PS), intitulée « La patinoire est-elle au bon endroit ? »
 - Interpellation de Serge Ansermet (PS), intitulée « Parcage sur les Quais de la Veveyse et Maria Belgia : du chaos et des privilèges ! »

4. Adoption du procès-verbal

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1. En remplacement de M. Loïc Brawand (PLR), démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

M. Pedro Da Silva Teixeira, en remplacement de M. Loïc Brawand (PLR), démissionnaire

6. Elections

Néant.

7. Nominations

Néant.

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Mme F. Despot remarque que M. L. Brawand est membre suppléant à la délégation variable du SIGE. Le groupe PLR a-t-il quelqu'un à proposer pour le remplacer ?

<u>M. C. Tolusso</u> ajoute qu'il y a lieu également de remplacer M. Y. Luccarini à la délégation fixe du Conseil intercommunal Sécurité Riviera à la suite de la révision partielle des statuts.

<u>M. le Président</u> indique que la nécessité de remplacer M. L. Brawand au SIGE n'est pas parvenue au Bureau, raison pour laquelle ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Quant au remplacement de M. le Syndic à l'ASR, le Bureau a décidé à l'unanimité de confier ce siège au groupe des Vert-e-s, qui ne dispose actuellement que d'un poste, alors que les groupes da., PLR et socialiste en ont deux.

M. B. Schobinger remarque que M. L. Brawand pourrait éventuellement ne pas avoir démissionné du SIGE. [Vérification faite après la séance, l'intéressé a bien démissionné du Conseil et de toutes les commissions, ndlr]

Ces points seront portés à l'ordre du jour de la séance du 6 février 2025. Toutefois, si les groupes arrivent à proposer une personne pour la séance du 12 décembre 2024, M. le Président ne voit pas d'objection à revenir sur l'ordre du jour afin de procéder à ces remplacements.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis / Rapports-préavis

9.1. <u>Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse (2024/P37)</u>

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u> : <u>Membres</u> :

da. М Laurent Lavanchy **PLR** M. Patrick Bertschy VL M. Jérôme Christen Karim El Khalifa Verts M. PS Mme Monique Gavin EAV Mme Marianne Ghorayeb Verts Mme Sophie Métraux Mme Joëlle Minacci da. LCVL Mme Fabrizia Sanna Georgi **UDC** M. Bastien Schobinger PLR Mme Sarah Tobler

Suppléants(es) :	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PLR	M.	Peter Keller
	VL	M.	Roger Pieren
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	M	Tom Wahli

9.2. <u>Demande d'un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey (2024/P38)</u>

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

UDC Mme PS M. Verts M. Verts M. VL Mme da. Mme da. M. LCVL M. PLR M. EAV M. EAV M. Suppléants(es): EAV M. da. Mme PLR M. LCVL M. UDC Mme PS M. Verts M.	Pierre Butty Karim El Khalifa Sarah Dohr Hélène Gandar Hervé Queyranne Martino Rizzello Rolf Schweizer Antoine Stephanidis Nicolino Berardocco Sabrina Berrocal Pedro Da Silva Teixeira Ceki Gülcü Roger Pieren Corinne Pilloud Jörg Spieldenner Colin Wahli
---	--

10. Rapports des commissions

10.1. Budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2024/P31)

Rapport lu par Mme Anne-Francine Simonin

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 31/2024, du 23 septembre 2024, sur le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.2. Budget 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2024/P32)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 32/2024, du 30 septembre 2024, sur le budget 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR),
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

10.3. Budget communal pour l'exercice 2025 (2024/P33)

Rapport: Mme Marianne Ghorayeb

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'examen du budget. (Cette manière de faire n'appelle aucune question ou remarque)

<u>Mme L. Willommet</u>, municipale, présente différents tableaux et donne quelques explications qui permettent de mieux appréhender le budget. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

<u>M. le Président</u> remercie les membres de la commission des finances, en particulier sa présidente, pour le travail accompli en lien avec le budget. Ses remerciements vont également à M. E. Ferrara, adjoint à la Direction des finances, qui a assuré le travail concret de mise à jour du budget alors qu'il se retrouve seul, sans boursier communal, depuis plusieurs mois. Il remercie enfin tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Ville qui ont répondu aux questions de la commission des finances ces dernières semaines. Il donne la parole à un représentant de chaque groupe politique.

Mme E. Carruzzo Evéquoz (Les Vert-e-s): « Le budget 2025 dont nous allons débattre aujourd'hui nous permet de garantir le bon fonctionnement des services de la Ville et d'avancer sur ses défis majeurs: rénover nos bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique, réduire les îlots de chaleur en ville, renforcer les infrastructures d'accueil pour les familles, mieux lutter contre le deal de rue et, plus largement, préserver et améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Vevey. Ce budget propose un bon autofinancement; c'est un signal encourageant sur notre capacité à investir dans l'avenir. Cependant, nous devons aussi tirer les leçons du processus qui nous a amenés ici. Le groupe des Vert-e-s regrette que celui-ci n'ait pas permis de créer un climat de travail pleinement serein. Les divergences d'opinions sont naturelles, mais elles doivent nous conduire à chercher ensemble des solutions dans un esprit constructif. Pour l'exercice budgétaire de l'an prochain, nous espérons un dialogue plus apaisé. Vevey mérite que nous travaillions ensemble, avec respect et responsabilité. Le groupe des Vert-e-s vous invite donc à accepter l'entrée en matière sur ce budget. »

M. B. Schobinger (UDC) invite le Conseil à entrer en matière sur le budget. Il remercie la Municipalité, les services et la commission des finances pour l'énorme travail réalisé sur ce budget. Même si cela s'est fait de manière un peu cavalière, cela a néanmoins permis de porter ses fruits. Pour l'UDC, ce budget reste toutefois inacceptable. Un autofinancement à 5,8 millions permet juste d'entretenir le patrimoine ; tout le reste passera par la dette. Cela signifie que, pour les prochains budgets, il faudra trouver chaque année CHF 300'000.- d'intérêts de la dette, si l'on tient compte d'un intérêt de 1%. À cela s'ajoutent les annuités et l'indexation des salaires des employés communaux, des augmentations ici et là pour les garderies, quelques employés supplémentaires au service parcs et jardins pour entretenir tous les nouveaux arbres qui sont plantés, env. CHF 500'000.- par année d'augmentation de la facture sociale ou pour les transports publics, soit au minimum un total de 1,5 million à trouver chaque année. On y arrivera, mais ce sera extrêmement limite pour développer le service public. C'est pourquoi il faut savoir raison garder. Si, après l'examen du budget, l'autofinancement persiste aux alentours de 5,8 millions, le groupe UDC s'abstiendra. S'il est plus bas, il invitera le Conseil à refuser le budget.

M. J. Christen (VL): « Le groupe Vevey Libre tient à remercier les membres de la commission des finances qui se sont d'emblée positionnés pour provoquer le déclic qui a permis de contenir les augmentations de dépenses. Nous pouvons admettre l'intérêt de bon nombre des intentions de la Municipalité dans ses propositions d'augmentation budgétaires, mais nous sommes contraints de faire des choix. Elles se heurtent à la nécessité de ne pas continuer à s'engager dans une spirale qui, à terme, pourrait nous conduire à nous retrouver dans une impasse financière dès lors que nous ne pouvons pas compter sur la pérennisation de certaines recettes aléatoires, en particulier en lien avec l'imposition des entreprises. Nous tenons également à remercier la Municipalité, qui a entendu le message et pris les choses en main afin de proposer elle-même des mesures visant à contenir les dépenses qu'elle a considérées comme étant les plus pertinentes. Enfin, nous remercions la commission des finances, qui a accepté des

propositions de limitation des dépenses proposées par la Municipalité ainsi que par certains de ses membres. Vevev Libre soutiendra toutes les propositions d'amendements retenues par la commission, à une exception près, qui n'aura qu'une influence mineure sur le résultat final. Nous tenons à relever que les mesures que nous défendons et nous insistons sur ce point – ne constituent pas une baisse des movens accordés à la Municipalité en regard du budget 2024, mais bien une limitation des augmentations budgétaires souhaitées par la Municipalité avant qu'elle entende notre message. Nous défendons une gestion durable des ressources. Nous prônons la sobriété. Nous tenons aussi à souligner que cette approche est cohérente avec notre refus de la baisse d'impôt proposée par la droite. Et ceci toujours dans l'esprit de cette gestion raisonnée et durable des ressources en faveur du service public. Certes, les amendements proposés par la Municipalité et ceux de la commission des finances ne sont pas totalement à la hauteur de nos espérances, mais nous prenons acte de l'effort fait par la Municipalité et de ceux que sont prêts à faire les partis de la gauche modérée, si l'on se base sur le vote de leurs représentants à la commission des finances. Nous revenons de loin. Le premier budget proposé par la Municipalité n'était pas acceptable. Chacun a fait un bout de chemin pour se rapprocher. Nous ne sommes pas arrivés à un consensus total, il subsiste des divergences qui seront tranchées ce soir, mais nous en sommes proches et nous vous appelons toutes et tous à y contribuer. Nous accepterons ce budget à la condition que les amendements proposés par la Municipalité, et d'autres, acceptés majoritairement par la commission des finances soient acceptés. Si certaines de ces propositions de modération de dépenses n'étaient pas retenues, nous nous réservons la possibilité de demander une courte suspension de séance pour faire une rapide pesée d'intérêt entre un refus du budget ou une acceptation du bout des lèvres. Autrement dit, notre acceptation du budget est conditionnée à l'acceptation par notre assemblée de la grande majorité des amendements retenus par la commission des finances. »

<u>Mme S. Marques</u> (PLR) tient à remercier les membres de la commission des finances, qui ont réalisé un travail exceptionnel lors de ce budget. Parfois, il faut avoir des discussions et certains arguments pour que la Municipalité puisse revoir sa copie. Maîtriser et prioriser les dépenses est un point clé dans la situation actuelle et le PLR se montre très satisfait que la Municipalité soit venue avec des propositions claires pour améliorer l'état du budget. Cependant, il espère que l'année prochaine, ce travail sera effectué avant même l'envoi de la première version, afin que la commission des finances puisse accomplir son travail convenablement. Le PLR souhaite bien entendu l'entrée en matière.

<u>M. M. Vidoz</u> (LCVL) indique que le groupe LCVL soutiendra lui aussi l'entrée en matière sur le budget. Il remercie la commission des finances pour son intense travail, ainsi que la Municipalité et évidemment les services pour ce qu'ils ont pu trouver à économiser là où c'était possible.

<u>M. O. Ghorayeb</u> remercie la commission des finances, la Municipalité et les services communaux pour les efforts et le travail accomplis. Tout n'est pas parfait, mais un bon travail a été réalisé. Il est essentiel de continuer à bâtir un climat de confiance pour aller encore loin dans le futur et les prochaines années. Dans tous les cas, le groupe En Avant Vevey reste engagé à collaborer de manière constructive pour l'avenir de notre commune.

M. A. Colin (da.): « Nous voici à l'ouverture du débat sur le budget 2025. Ce n'était pas chose gagnée, tant la droite de la commission a entravé notre travail. Le rapport de la commission n'en rend compte que succinctement, voire faussement. Il y a eu en effet une tentative de faire voter la commission sur le fait qu'elle n'entrait pas en matière sur le budget. Idée baroque, jamais vue... et illégale, car la COFI, comme toute commission, doit examiner le préavis et rendre un rapport, point. L'alliance de droite, faute de pouvoir introduire un tel vote, a manifesté son refus de commencer à traiter le budget en quittant la séance, au nez des services présents. Nous tenions à dénoncer ici en préambule, cette manière déplorable d'exprimer un désaccord à l'opposé de toute intention constructive. Finalement, la droite a accepté de revenir à une procédure normale d'examen du budget qui consiste à exprimer des critiques, faire des propositions, déposer des amendements, d'autant que son alliance partait majoritaire, à 7 contre 6, au sein de la commission. N'empêche que cet épisode avait fait perdre deux séances de commission et provoqué de fortes complications pour les personnes travaillant dans les services et pour les commissaires, qui doivent organiser leur vie privée de nombreux mois à l'avance pour ces séances. La commission a donc dû parcourir le budget à grande vitesse et faire le même travail que d'habitude, mais dans de moins bonnes conditions. L'objectif de tout cela, tel que proclamé par la droite : atteindre 6 millions d'autofinancement. Ces précédentes années, l'autofinancement a été utilisé pour matérialiser un désaccord global. Il y a deux ans, il était négatif et vous le vouliez neutre. L'année passée, il était positif de peu, et vous n'en avez pas fait une bataille. Le voici meilleur et vous le voulez supérieur encore. En fait, s'il avait été à 2 millions, vous l'auriez voulu à 4, et s'il avait été à 8, vous l'auriez sans doute voulu à 10. Lors de cet examen du budget, à l'exception du collègue Schobinger, qui a fait son travail d'examen et d'amendements, cette alliance pourtant si fâchée n'a posé aucun amendement pour atteindre son objectif, si ce n'est la réduction de CHF 13'000.- sur l'achat d'un tracteur-tondeuse ! De notre côté, nous avons retroussé nos manches et tenté de voir ce qu'il pouvait y avoir de non-indispensable dans ce budget, en relevant ce défi des 6 millions d'autofinancement. Nous y sommes parvenus. Si l'intégralité des amendements proposés par da. sont acceptés, l'autofinancement dépassera 6 millions, là où les sous-amendements de la Municipalité retenus et validés par la droite atteignent finalement 5,9 millions. Mais visiblement cela ne suffit pas. Notre plus gros amendement – ½ million – devrait être qualifié de « technique », puisqu'il vise à réduire le fossé qui sépare comptes et budget en

matière de personnel. Mais il ne plaît pas à la droite car, comme cela a été dit « ce n'est pas une vraie coupe ». Cette phrase est si symptomatique, car elle reflète votre véritable intention. Si vous vouliez honnêtement atteindre l'objectif comptable des 6 millions vous auriez accepté cette proposition. Mais ce que vous voulez, ce sont de « vraies coupes ». Mais alors que sont de « vraies coupes » ? Des coupes qui font mal, qui portent atteinte à une prestation ou qui entravent certains services dans leurs objectifs. Il est donc clairement question d'un autre objectif, pour l'heure heureusement pas atteint : contraindre une municipalité majoritairement de gauche à proposer des amendements menant au final à un budget de droite. C'est que, chers collègues, un spectre hante ce Conseil : celui des élections de 2026. Chers collègues de droite, sans représentant officiel à l'Exécutif, vous êtes dans l'opposition. Cette position, nous le savons bien, est frustrante et demande beaucoup de travail pour atteindre difficilement ses objectifs politiques. Pour nous, gauche radicale, cette position est familière, en particulier dans une Suisse profondément ancrée à droite. Nous en avons appris que le « y'en-à-marrisme » n'est pas un projet politique et qu'être dans l'opposition, c'est avoir une proposition politique alternative, la formuler, la défendre avec patience et la rendre désirable. Chers collègues du centre, vous qui défendez une posture dégagée des enjeux de gauche et de droite, nous vous invitons à considérer ce budget et les différents amendements sous le prisme du bien commun et de nous rejoindre dans la volonté de trouver un chemin commun vers un autofinancement à 6 millions, qui préserve le travail de notre administration ainsi que les prestations destinées aux habitantes et habitants de Vevey. Chers collègues de gauche, durant ces séances de commission, nous sommes restés unis, avec des camarades dont nous apprécions l'investissement et le travail. Il n'y a pas de raison que cette unité ne se prolonge pas ce soir. Autant nos municipales et municipaux sont soumis à l'exercice de la collégialité et aux pressions de la droite, autant notre rôle de parlementaires nous permet et nous oblige à défendre jusqu'au vote les programmes pour lesquels nous avons été élus. Chère Municipalité, nous vous soutenons dans l'exécution de vos programmes et objectifs de législature. Forte de ce soutien, nous espérons une réponse combative face aux tentatives de les mettre en cause. »

Mme M. Houriet (PS): « Nous sommes soulagé·es d'avoir un budget à débattre aujourd'hui. Il était à craindre que nous n'y arrivions pas et nous tenons à exprimer nos regrets quant à la manière dont nous avons dû y parvenir. En commençant par tenter d'empêcher un débat de fonds pour des motifs électoralistes, certaines et certains d'entre nous sont allé·es à l'encontre des valeurs fondamentales de dialogue entre les différentes forces politiques et du respect institutionnel sur lesquelles repose le fonctionnement démocratique de notre commune. Parce que oui, même si certaines et certains craignent de le perdre, le débat en commission fait pleinement partie du fonctionnement institutionnel! Nous aurions même pu croire à la volonté d'une certaine anarchie, pourtant si décriée par ses initiantes et initiants. Malgré ces difficultés, et par ailleurs, malgré une période difficile traversée par notre Municipalité, le budget présenté témoigne d'un effort conséquent pour répondre aux besoins de notre population tout en tenant compte de façon responsable des contraintes financières. Le groupe socialiste a toujours privilégié une approche centrée sur la réponse aux besoins de la population et conséquente devant nos responsabilités envers les générations futures, y compris en matière financière. Liberté, justice et solidarité sont les valeurs qui guident notre action. Les prestations que nous défendons pour la population visent à contribuer à une société libre, et libre pour toutes et tous, à la justice sociale, par exemple par l'accès à la culture pour chacune et chacun et à la solidarité, notamment envers la jeunesse, les familles, les plus vulnérables, nos anciens, mais aussi – et c'est important – avec les générations à venir. C'est pourquoi la durabilité et la responsabilité financière sont aussi au cœur du programme socialiste. Le budget présenté semble, à ce stade, réunir un large soutien au sein du Conseil communal et de la Municipalité. En tant que représentantes et représentants du parti socialiste, nous saluons ce travail, qui met en avant des priorités compatibles avec nos valeurs et nos engagements. Nous soutiendrons très largement la version proposée par la Municipalité et ses services. Nous en profitons pour les remercier, avec une force particulière cette année, pour l'important travail réalisé à l'occasion de ce budget, pour l'attitude constructive qui a animé nos débats, et ce dans des conditions largement commentées préalablement. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de faire de ce budget un outil véritablement au service de notre commune et de ses habitantes et habitants. J'espère que ce cadre pourra nous rassembler et servir de base à des discussions constructives, portées par une vision partagée de l'intérêt général. C'est pourquoi le parti socialiste entrera en matière. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion porte sur la brochure du budget, dicastère par dicastère. (Seules les rubriques budgétaires qui font l'objet d'une demande de parole ou de propositions d'amendements sont mentionnées ci-après)

<u>M. le Président</u> remarque qu'il y a trois types d'amendements. Les amendements techniques ne feront pas l'objet d'une discussion, les amendements de la Municipalité discutés en commission et qui font en général l'objet d'un consensus, et les amendements de la commission, qui s'est concentrée sur quelques autres points.

Mme L. Willommet, municipale, donne la position de la Municipalité et quelques explications concernant les différents amendements, répartis en trois types distincts. Les amendements techniques ne devraient effectivement pas faire l'objet d'un débat. Les amendements déposés par la Municipalité sont des ajustements apportés entre l'établissement du budget initial et sa finalisation pour être au plus près de la réalité. D'autres amendements de la Municipalité sont parfois des contre-propositions à la commission des finances ou résultent de priorisations. La commission des finances a accepté ces amendements, qui permettent d'aboutir à un consensus. Le troisième

type d'amendements sont ceux de la commission des finances qui ne sont pas soutenus par la Municipalité. Pour le journal communal, il importe d'avoir plus qu'une édition pour pouvoir faire un bilan. L'amendement UNRWA s'inscrit dans un exercice budgétaire compliqué et la Municipalité propose plutôt d'utiliser l'enveloppe déjà dévolue à ces soutiens. L'amendement relatif aux frais de réception et de manifestations a fait l'objet de passablement de discussions. La Municipalité en a retenu deux (1er Août et Secrétariat municipal). La commission des finances en a retenu plusieurs autres, qui sont certes des petites baisses qui ont peu de conséquences budgétaires, mais qui donnent l'impression d'être aléatoires et qui ont passablement de répercussions pour les services. Concernant l'amendement en lien avec l'animation attractive des rues, on voit qu'en 2024 le budget correspond à la réalité. Quant à la participation de la commune à des actions sociales spécifiques, les associations concernées n'ont exprimé aucun besoin en ce sens. Enfin, la Municipalité n'a pas retenu les amendements au Musée Jenisch et au Cabinet cantonal des estampes par rapport à des expositions qui sont financées directement par des fonds.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 100-121 Secrétariat municipal

110.3185 Honoraires, études et frais d'expertise

Proposition d'amendement à CHF 25'000.00 - MUNI

M. V. Imhof, municipal, rappelle que, comme annoncé lors de la séance du 14 novembre 2024, la Municipalité a décidé de créer une cellule « Deal de rue » dans le but de coordonner les informations (opérationnelles) entre les différents acteurs sociaux, sanitaires, sécuritaires, cantonaux, régionaux, etc., et les rapporter à la Municipalité. Pour cela, la Municipalité dépose un amendement afin de porter ce poste à CHF 25'000.- et compte sur un soutien fort du Conseil pour l'aider dans la gestion de cette grave problématique du deal de rue.

M. P. Bertschy indique que la commission a évidemment abordé ce point ; un autre amendement viendra d'ailleurs plus tard dans la discussion. La Municipalité a annoncé qu'un préavis serait déposé au début de l'année prochaine. Pour sa part, ce montant doit figurer dans le préavis, pas au budget puisqu'on ne sait pas exactement ce que l'on va faire. Le préavis sera l'occasion de faire un constat global sur l'ensemble de la problématique plutôt que de sortir tout à coup un amendement tel que celui-ci.

M. V. Imhof, municipal, précise qu'il s'agit en fait pour la Municipalité de se faire accompagner pour arriver au préavis.

<u>Mme S. Dohr</u> trouve étonnant que la Municipalité propose une ligne supplémentaire une fois le travail de la commission des finances terminé. On ne peut toutefois pas la refuser, puisque le deal de rue est le sujet chaud en ce moment à Vevey. Mais elle espère que cette ligne disparaîtra dès l'année prochaine et que le Conseil aura une bonne information sur l'argent que la Municipalité souhaite dépenser pour se faire accompagner dans la préparation du préavis.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions).

121.3170 Frais de réceptions et de manifestations

Proposition d'amendement à CHF 30'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

Compte 122-125 Accueil et population

122.3101 <u>Imprimés et fournitures de bureau (Bulletin communal)</u>

Proposition d'amendement à CHF 4'500.00 - COFI

Mme J. Minacci remarque que nous avons enfin un journal communal. Le journal communal, c'est un outil d'information privilégié pour la commune, qui permet de toucher de la façon la plus large et accessible possible la population et de l'informer des services à sa disposition, mais aussi de l'activité foisonnante de notre administration. C'est l'occasion de s'arrêter sur des projets communaux d'envergure, de permettre aux habitantes et habitants d'avoir accès à ce qui se passe dans notre commune de manière gratuite, sans devoir aller chercher l'information. Le dossier thématique transversal de cette première édition est consacré au Plan climat communal, aux premières mesures déjà réalisées et aux projets touchant l'ensemble des services de l'administration communale qui lui font écho. Les prochains numéros concerneront d'autres thématiques qui touchent notre commune. Le journal communal répond à des demandes plusieurs fois formulées par des membres du Conseil d'informer la population. Il avait été demandé à la Municipalité que les habitantes et habitants soient mieux informés de l'offre de stationnement à leur disposition, sur l'offre de macaron, mais aussi sur les cartes à gratter pour les visiteurs ; c'est chose faite dans ce premier numéro. Les retours de la part des habitants sont excellents et les remerciements nombreux. Nous pouvons donc nous réjouir de ce joli projet, dont le coût est dérisoire par rapport à la plus-value qu'il apporte. On

aurait donc pu se réjouir. Mais, à peine le premier numéro sorti que la droite l'attaque par le biais de deux amendements qui visent à le supprimer. Les arguments semblent passablement faibles, mais un la surprend particulièrement : il s'agirait d'un outil de propagande de la Municipalité. En comparaison, elle a regardé deux autres journaux communaux (Blonay – Saint-Légier et Nyon), qu'elle met à disposition de celles et ceux qui voudraient les feuilleter. La première édition de Vevey s'inscrit parfaitement dans les modèles classiques de journaux communaux, que ce soit dans le type d'informations ou le format des articles. Dans des communes de gauche, comme de droite. Elle s'interroge donc sur les intentions des personnes qui ont déposé et soutenu l'amendement. Ces derniers temps, les attaques d'une partie de la salle contre le travail municipal ont été nombreuses et nous sentons l'approche des prochaines élections prendre le dessus sur la défense du bien commun. L'attaque contre ce beau projet qu'est le journal communal, qui prend soin d'informer de manière neutre et impartiale toutes les citoyennes et tous les citoyens de Vevey sans distinction sur les évènements et les activités de leur commune en fait partie. Elle invite donc l'assemblée à soutenir ce projet qui répond à de nombreuses demandes, notamment des personnes âgées qui n'utilisent pas ou peu les outils numériques, un outil qui permet d'informer largement la population sur les prestations disponibles, les projets communaux d'envergure ou les diverses activités de la ville et refusons cet amendement, ainsi que celui sur les frais d'affranchissements, qui est lié.

Mme A. Lerch et le groupe des Vert-e-s saluent l'arrivée de ce nouveau journal communal, qui permet de créer du lien entre les habitants, de les informer gratuitement des divers projets en cours et à venir, mais aussi de les inviter aux différents évènements organisés par la Ville, tout cela pour un coût vraiment minime. Le groupe des Vert-e-s invite donc le Conseil à refuser cet amendement pour donner un peu plus de temps à ce journal communal de se faire connaître et apprécier.

<u>Mme S. Dohr</u> précise que ce n'est pas un journal, mais un bulletin d'information. Un journal est beaucoup plus critique, moins impartial, plus libre. Vevey Libre laisse la liberté de vote. Une rubrique permet aux citoyens de faire des remarques. Merci aux citoyens qui ont des critiques à formuler d'écrire à l'adresse mentionnée à la dernière page du bulletin.

Mme G. Kämpf, municipale, donne connaissance de quelques avis reçus à la suite de ce premier numéro : très informatif, facile à lire, extrêmement utile, très compréhensible, dommage qu'il ne soit édité que tous les six mois, permet d'apprendre beaucoup de choses même si l'on habite déjà Vevey, typographie, illustration agréables, etc. Un seul courrier évoque une simple publicité politique plutôt que de la communication. Des personnes souhaitaient même s'abonner à ce bulletin d'information. Des seniors ont remercié le service d'avoir pensé à eux en envoyant ce bulletin à domicile. On note aussi une hausse des personnes abonnées à la page « Actualités » du site de la Ville (+ 30 en une semaine). On a généralement l'habitude d'entendre les gens mécontents, ici on a plutôt des avis positifs, sauf une voix. C'est une mesure du plan climat qui est un projet rassembleur et transversal au sein de l'administration. La commission des finances a obtenu un comparatif chiffré d'autres communes par rapport à ce genre de publications ; Vevey est clairement une des communes les plus efficaces. Elle pense donc que le travail d'efficience coût/bénéfice a été fait par la Municipalité.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est **refusé** par 47 voix contre 40 (une abstention).

122.3170.01 Manifestation du 1er août

Proposition d'amendement à CHF 60'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (quatre avis contraires et quatre abstentions).

122.3181 <u>Frais d'affranchissements</u>

Proposition d'amendement à CHF 6'500.00 - COFI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **refusé** dans les mêmes proportions que celui préalablement refusé concernant le bulletin communal, qui était lié.

Compte 130-132 Secrétariat municipal 130.3659.01 ou .02 Soutien UNRWA

Proposition d'amendement à CHF 20'000.00 - COFI

M. S. Ansermet remarque que ce mercredi, le Conseil national a décidé de réduire de 20 millions de francs la contribution de la Suisse à l'UNRWA. Huit collaborateurs, sur les milliers de cette organisation, ont été licenciés, pour des raisons sur lesquelles il ne souhaite pas revenir. À ses yeux, tout cela n'incite pas à inspirer confiance envers cette organisation. Plus généralement, il trouve curieux de mettre l'accent sur cette institution dont la politique et le type d'aide nous échappent totalement et qui peut par ailleurs bénéficier de financements de pays du monde

entier. Pourquoi ne pas alors aider d'autres organisations ? Le budget de l'URWA s'élève à des centaines de millions de francs. Ces CHF 20'000.- n'auront aucun impact. Si le souhait de certains - il en fait partie - est d'accroître notre soutien à des pays en difficulté, renforçons l'aide humanitaire sous l'égide de la Fedevaco. Ces montants, même modestes, ont un impact beaucoup plus important que CHF 20'000.- face aux centaines de millions d'aides à l'UNRWA. Le groupe socialiste n'est pas unanime, mais une majorité demande de rejeter cet amendement.

Mme J. Minacci précise qu'il s'agit de créer un nouveau compte 130.3659.05. Elle rappelle à M. S. Ansermet que son parti, au niveau national, a combattu la suppression du financement de l'UNRWA. Sa création en 1949 fait suite à la guerre israélo-arabe de 1948 et à l'exode de centaines de milliers de Palestiniens vers les pays arabes voisins, épisode retenu dans la mémoire collective comme la « Nakba », la catastrophe. Parallèlement à cette création, l'Assemblée générale adopte la résolution 194, selon laquelle une solution durable à la question des réfugiés passe par un droit au retour. Mais celui-ci reste non appliqué. L'existence de l'UNRWA marque la singularité de la situation palestinienne, dont les réfugiés sont les seuls à ne pas dépendre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. La définition d'un réfugié palestinien est elle aussi spécifique : il s'agit d'une personne dont le lieu de résidence habituel était la Palestine entre le 1er juin 1946 et le 15 mai 1948, et qui a perdu à la fois son domicile et ses moyens de subsistance en raison du conflit de 1948. La définition de réfugié de l'UNRWA inclut également les descendants des réfugiés de 1948. L'UNRWA s'occupe de près de 5 millions de réfugiés, gère 58 camps, 691 écoles, 137 cliniques et emploie plus de 30'000 personnes. Pour l'état d'Israël et ses soutiens, le vrai problème que représente l'UNRWA, c'est qu'elle témoigne concrètement du « péché » originel de cet état, à savoir l'expulsion de leur terre de centaines de milliers de Palestiniens. Les décisions de couper les vivres à l'UNRWA sont un déni du droit humanitaire, dont la Suisse devrait être garante, da, propose donc par cet amendement de manifester modestement et concrètement notre refus de cette décision.

Mme S. Dohr remarque que l'UNRWA est soutenue par l'ONU. À Vevey, AACTS ferme un jour par semaine parce qu'ils n'arrivent plus à gérer tous les gens précarisés. On pourrait mettre ces CHF 20'000.- plutôt dans cette structure que dans une institution internationale, même si elle se dit solidaire de la Palestine.

M. B. Schobinger remarque que da. demande un acte politique qui n'aura aucun effet à quelques encablures de notre pays. Gardons l'argent que les Veveysannes et les Veveysans déposent en payant l'impôt pour leurs services publics. Ne mêlons pas le Conseil communal et la Ville de Vevey à quelque chose qui nous dépasse totalement et sur lequel nous n'avons et n'aurons aucune prise, que ce soit dans le passé, le présent ou le futur.

M. P. Bertschy ajoute que si l'on accepte cet amendement, on met le doigt dans un engrenage. Si chacun vient avec une proposition pour soutenir tel ou tel malheur qui se déroule sur cette planète, on va avoir des pages entières de soutiens et ce n'est pas notre rôle. Nous avons un poste pour l'aide au développement et la Municipalité, dans toute sa sagesse, aidée par une personne qui travaillait au CICR, qui connaît donc parfaitement ces institutions, sait à qui attribuer ces montants. C'est la raison pour laquelle il encourage le Conseil à ne pas créer de ligne supplémentaire.

M. M. Bertholet apprécie le fait que les intervenants ne cherchent pas à politiser le débat. Personnellement lié à la Palestine, il se dit particulièrement ému. Il a réalisé un travail de recherche sur la destruction du patrimoine urbain à Jérusalem, Bethléem, Hébron, Tulkarem. Il s'y est rendu à de nombreuses reprises, il y a emmené ses enfants et il y a de nombreux amis. Cette dernière année, il a pu voir des lieux qu'il a visités qui se sont fait aplatir au bulldozer, un hôpital attaqué, des amis en prison. Un des symboles du droit au retour en Palestine, ce sont les clés, puisque, lorsque les gens se sont fait expulser ou sont partis en 1948, ils ont pris leurs clés et cela se transmet de génération en génération. Une famille lui a donné cette clé ; on parle donc de sa famille de cœur. Il ne se définit pas comme pro-Palestinien, mais comme un pro-droits humains, droit international, convention sur le génocide. Il n'en a rien à faire que les gens soient juifs, musulmans, chrétiens, palestiniens, arabes. La question qui se pose lorsqu'on est face à de tels drames, c'est celle de notre boussole morale. Certains vont se rattacher à la Bible, au Coran, à d'autres choses. Sa boussole à lui, ce sont les conventions des droits de l'homme et les droits humains. Certes, on a des besoins urgents ici par rapport à AACTS, mais la situation est tout à fait particulière actuellement à Gaza et en Palestine. Ce ne sont pas les Palestiniens qui sont en train de se faire écraser, mais le droit international. Le but de soutenir cet amendement, même s'il sait bien qu'il ne sera pas soutenu, c'est l'honneur. Quand on est dans une situation de probable génocide et qu'on a la possibilité d'accorder une toute petite fraction d'un budget pour financer la seule organisation à même d'amener de l'aide concrète sur le terrain, dire qu'on n'a pas le budget parce qu'il faut atteindre absolument un certain montant d'autofinancement est pour lui inacceptable. Il votera donc en faveur de cet amendement, non pas parce qu'il est pour ou contre quelqu'un ou quelque chose, mais parce qu'on vit des temps vraiment sombres et que c'est défendre tout simplement le droit international.

M. P. Chiffelle croit que l'émotion exprimée par M. M. Bertholet traverse aussi une bonne partie de la population depuis maintenant plus d'une année. Certes, ce montant de CHF 20'000.- est insignifiant face au budget de l'UNRWA (1,17 milliard de francs par année). On est au niveau du symbole, de la possibilité pour l'assemblée qui représente la population veveysanne de faire un petit geste, qui certes n'a pas d'effet concret, mais qui a,

dans le symbole qu'il représente, une portée importante. Il pense qu'une majorité de la population veveysanne est véritablement révoltée par ce à quoi l'on assiste dans cette région. Même si cela relève de quelque chose qui n'est pas un besoin directement veveysan, c'est un besoin de l'âme veveysanne aussi que de pouvoir exprimer ce soutien.

M. V. Matthys estime que le but n'est pas d'opposer telle association humanitaire à telle autre, mais aujourd'hui à Gaza, à part l'UNRWA, il n'y a quasi pas d'autres possibilités d'apporter de l'aide humanitaire d'urgence et tant Amnesty International que Médecins sans frontières ont vivement regretté la décision des Chambres fédérales.

<u>M. H. Queyranne</u> remarque qu'effectivement beaucoup de drames se déroulent sur la planète. Aujourd'hui, la situation à Gaza est absolument particulière. Au XXIe siècle, les sociétés occidentales ferment totalement les yeux sur ce qui est maintenant un génocide. Cet amendement est effectivement symbolique, mais il paraît important, en tant qu'êtres humains, de souligner cela.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est **accepté** par 44 voix contre 37 (trois abstentions).

132.3514 Contrôle des abattages par le SIGE

Proposition d'amendement à CHF 19'700.00 - Technique

132.3514.01 <u>Abattoir, CCSPA</u>

Proposition d'amendement à CHF 69'600.00 - Technique

Au vote, ces deux amendements sont acceptés en bloc à la quasi-unanimité (une abstention).

Compte 140-145 Relations humaines

xxx.3011/12/30/40 et 50 Traitements et parts patronales (IPC 0.9 %)

Proposition d'amendement à CHF 455'000.00 - Technique

xxx.3050 <u>Assurances accidents et maladie</u>

Proposition d'amendement à - CHF 200'000.00 - Technique

M. B. Schobinger demande si la Municipalité va calculer au budget les CHF 632'100.- et non les CHF 535'000.- discutés en commission des finances et qui n'étaient pas encore officiellement arrêtés ?

Mme L. Willommet, municipale, répond qu'à la base, le calcul avait été fait sur 0,9% alors qu'en fait, de novembre à novembre, l'IPC est de 0,7%.

Au vote, ces deux amendements sont acceptés en bloc à la quasi-unanimité (une abstention).

141.3091 <u>Frais de formation du personnel</u>

Proposition d'amendement à CHF 150'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

141.4361.04 Correctif de la masse salariale

Proposition d'amendement à CHF 2'000'000.00 - M. L. Lavanchy

M. L. Lavanchy dépose un amendement qu'on peut appeler technique pour être au plus près de la réalité effective de cette ligne et des comptes. En comparant budgets et comptes depuis 2019 (mais on pourrait remonter plus loin), on constate en moyenne une différence de 2,2 millions de francs. C'est normal : dans le budget, on met tous les postes existants ou prévus sur l'ensemble de l'année à venir. Or, certains postes ne sont pas pourvus, commencent plus tard ou alors il y a quelques semaines entre un départ et une arrivée. D'où la différence de 2,2 millions, qui n'est donc pas une fiction comptable, mais qui est on ne peut plus réelle, et qui revient chaque année. C'est pourquoi il propose de rectifier cette différence, prévue cette année à 1,5 million de francs. Il demande de le passer au chiffre réel le plus prudent, soit 2 millions, pour que le budget soit au plus près de la réalité effective.

M. B. Schobinger estime qu'accepter ou non cet amendement ne change pas grand-chose, si ce n'est qu'il embellit le budget. Ce n'est pas une réelle économie, c'est coller à la réalité. On a connu passablement de soucis avec les Municipalités précédentes, cela a entraîné des conséquences sur le personnel, beaucoup sont partis. Il faut retrouver de nouveaux postes, du coup cela crée des vacances et des correctifs sur la masse salariale. Il espère que cette situation va s'apaiser, ainsi le correctif de la masse salariale devrait être plus proche de 1,5 que de 2 millions de francs. Il laisse le Conseil voter ou pas cet artifice comptable ; quoi qu'il arrive, l'UDC pourra vivre avec.

<u>M. S. Ansermet</u> indique que cela lui rappelle des débats que le Conseil a eus il y a plusieurs années. La question est de savoir si un tel amendement n'inciterait pas la Municipalité à retarder des engagements, ce qui permet des dépenses salariales en moins et embellit le budget.

Mme L. Willommet, municipale, répond que la Municipalité n'a pas de maîtrise sur ce poste, c'est une estimation. Accepter l'amendement n'aura pas d'incidence sur le fait de réengager du personnel ou pas. On sait que souvent entre le moment où une personne part et le moment où celle qui la remplace est engagée, il y a un laps de temps qui fait qu'accumulé à plusieurs engagements, on met en place ce correctif qu'on a estimé au plus près pour 2025. La Municipalité invite donc le Conseil à refuser cet amendement, non pas parce qu'il va la contraindre à quelque chose, mais parce que cela ne change rien.

M. P. Chiffelle considère qu'un des principes cardinaux du budget, c'est celui de réalité. Dans le cas particulier, ce principe nous enseigne que, de manière récurrente durant les cinq dernières années, l'écart s'est effectivement élevé à au moins 2,2 millions de francs, indépendamment des soubresauts politiques, pour de simples raisons structurelles. Si l'on veut adopter un budget qui correspond véritablement aux canons de la droite de l'échiquier politique, on doit accepter cet amendement. Il en profite pour relever un paradoxe. La droite du Conseil, apparemment aussi avec ce qu'il y a lieu de tenir du centre, fait tout un cirque au début des débats de la commission des finances pour obtenir à tout prix ce qu'une Municipalité de gauche finit par admettre, à savoir une marge d'autofinancement de 6 millions de francs. On lui propose ici d'adopter un amendement qui simplement est conforme à ce qui se passe régulièrement depuis cinq ans, qui améliore cette marge d'autofinancement qui paraît l'obséder au point qu'elle perturbe les travaux de la commission des finances, et aujourd'hui, elle nous dit de ne pas voter cet amendement parce que ce n'est pas une vraie économie. Personne ne dit que c'est une économie, tout le monde dit que c'est simplement du réalisme et qu'on doit adopter un budget qui correspond à cette réalité. Il invite donc le Conseil à soutenir cet amendement.

M. A. Gonthier tient un raisonnement par l'absurde. Si adopter cet amendement risque de pousser la Municipalité à ne pas engager, à ce moment-là il faut mettre l'actuel correctif de la masse salariale de 1,5 million à zéro. Ainsi, il n'y aura aucune incitation pour la Municipalité à ne pas engager. De même pour la Municipalité : s'il ne faut pas mettre au budget des choses qui ne la contraignent pas et qui ne changent rien, il faut aussi enlever ce correctif de la masse salariale de 1,5 million puisqu'il ne sert à rien et ne contraint personne. C'est pour ne pas être dans l'absurde qu'il propose d'accepter cet amendement.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (quelques avis favorables).

Compte 182	Economie, tourisme et vignes
182.3012	Salaires du personnel auxiliaire
	Proposition d'amendement à CHF 0.00 - MUNI
182.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 10'500.00 - MUNI
182.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 19'600.00 - MUNI
182.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 4'400.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements liés sont acceptés à une large majorité (trois abstentions).

182.3658.08 Animations attractives des rues

Proposition d'amendement à CHF 15'000.00 - COFI

M. V. Imhof, municipal, constate qu'il a omis de transmettre quelques informations à la commission des finances. En 2023, le budget était de CHF 23'000.- et ce qui avait été pris depuis l'abandon du feu d'artifice est passé dans l'animation attractive des rues. L'intitulé de ce compte n'est certes pas formidable, mais les CHF 25'000.- portés au budget 2024 correspondent à ce dont on a besoin pour pouvoir faire du soutien. De quel soutien s'agit-il? Notamment la Via Francigena à l'occasion de l'assemblée générale européenne qui s'est tenue à Vevey, Animai, l'association Lavaux Panoramic, le marché de Noël du quartier Oriental, le Festival des artistes de rues, Vevey sur Glace et la SIC pour les animations de Noël qu'elle organise autour du marché lui-même, ou la signalétique pour les restaurants qu'on a mis en place au bas de la place du Marché. Si le Conseil décide de réduire ce compte, ce genre de petits soutiens disparaîtront.

M. A. Gonthier rappelle que da. avait proposé à l'époque de supprimer l'éclairage attractif des rues à Noël pour le remplacer par une effective animation des rues avec des groupes de musique et des évènements dans les rues pendant la période de Noël. Toute la liste que vient d'énumérer le municipal montre qu'il n'y a pas seulement une erreur d'intitulé, mais un détournement de la fonction de ce compte. Faire des animations dans les rues à

Noël, ce n'est pas exactement poser une signalétique en été pour que tout le monde au bord du lac sache où trouver des bistrots. Cela n'a strictement rien à voir. Il invite donc le Conseil à soutenir l'amendement de la commission des finances. Pour sa part, s'il allait jusqu'au bout de son idée, il proposerait de mettre ce compte à zéro.

M. P. Bertschy remercie le municipal d'avoir informé le Conseil sur les prestations que ce compte permet de soutenir. Pour sa part, il va changer d'avis. Oui, il est président de Vevey sur Glace, mais ce n'est pas la seule chose qui est soutenue. Ce n'est pas en été que les panneaux sont posés pour indiquer où sont les restaurants au bord du lac, mais bien pendant la période de Noël, pour éviter que les gens soient tous à la place Scanavin ou au bas de la place du Marché, mais qu'ils trouvent aussi d'autres restaurants avec des offres différentes de ce que proposent Scanavin et la place du Marché. Pour sa part, et sans doute le PLR aussi, il soutiendra le montant prévu par la Municipalité.

Mme S. Dohr constate que l'intitulé de ce compte est relativement large pour distribuer cet argent à différents projets. Vevey Libre a demandé le contenu de ce compte sur les deux dernières années et il s'avère que plusieurs animations de rues ont touché de l'argent. Beaucoup de comptes sont des pots communs où l'on redistribue à des associations qui font vivre la ville. Puisqu'on est capable de voter CHF 20'000.- pour la Palestine, elle trouverait vraiment dommage de couper CHF 10'000.- qui servent à soutenir les associations veveysannes.

- <u>M. S. Molliat</u> ajoute qu'on s'est battu pour conserver malgré tout des fêtes du Nouvel An, du 1^{er} Août, qui sont certes très mal vues par une partie de l'auditoire. Vevey Libre refusera de diminuer ce compte qui concerne aussi le petit train, qui peut paraître totalement ridicule pour une frange de l'assemblée, mais qui plaît à l'immense majorité de la ville.
- M. A. Gonthier demande qui peut savoir ce que da. pense du petit train? Il constate que Mère la rigueur tout à coup se transforme en distributrice de n'importe quoi à n'importe qui par n'importe quel compte. Ce compte a été créé pour un but précis. Il y a des comptes sous Culture ou sous Secrétariat municipal qui ont des critères d'attributions. Ici, on a un compte qui accorde de l'argent on ne sait pas sur quels critères, pourvu que cela se passe grosso modo à Vevey. Pour des gens qui insistent sur la rigueur budgétaire, sur la nécessité de faire des économies et de bien contrôler ce qu'on dépense et dans quel but, cela paraît un peu fort de café.
- M. P. Chiffelle remarque que cet amendement a été accepté en commission par 11 voix contre 1 (aucune abstention). Il imagine que la commission des finances ne fait pas n'importe quoi et qu'elle ne prend pas des décisions au débotté. Il souhaite donc avoir une explication sur les raisons sur ce changement.
- M. P. Bertschy répond que les membres de la commission déposent parfois des amendements juste pour voir, pour avoir des informations. C'est le cas ici et les informations fournies conviennent à la droite.

Au vote, cet amendement est **refusé** à la majorité (une dizaine d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 190-192	Systèmes d'information
190.3011	Traitements (Informaticien.ne - 0.2 EPT)
	Proposition d'amendement à CHF 651'600.00 - MUNI
190.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 61'100.00 - MUNI
190.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 112'200.00 - MUNI
190.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 24'900.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements liés sont acceptés à la quasi-unanimité (une abstention).

190.3151.02 Maintenance des logiciels

Proposition d'amendement à CHF 432'100.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions).

2. SERVICE DES FINANCES

Compte 200-220 Finances

200.3185.06 <u>Honoraires de tiers - Economie et finance</u>

Proposition d'amendement à CHF 35'600.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

200.3185.08 Licence logiciel planif. financière

Proposition d'amendement à CHF 5'500.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Compte 251-293	Bâtiments, gérance et énergie
253.3012	Salaires des concierges auxiliaires
	Proposition d'amendement à CHF 0.00 - MUNI
253.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 14'300.00 - MUNI
253.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 24'000.00 - MUNI
253.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 7'500.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements liés sont acceptés à une large majorité (trois abstentions).

253.3141 Entretien courant des bâtiments

Proposition d'amendement à CHF 699'000.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

253.3189 <u>Nettoyages effectués par des tiers</u>

Proposition d'amendement à CHF 25'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

272.3114 Achats de machines et matériel

Proposition d'amendement à CHF 18'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

3. SERVICE DES BÂTIMENTS, DE LA GERANCE ET DE L'ENERGIE

Compte 300	Bâtiments, gérance et énergie
300.3170	Frais de réceptions et de manifestations
	Proposition d'amendement à CHF 5'000.00 – COFI
351.3170	Frais de réceptions et de manifestations
	Proposition d'amendement à CHF 4'000.00 – COFI
400.3170	Frais de réceptions et de manifestations
	Proposition d'amendement à CHF 4'000.00 – COFI
501.3170	Réception/Manifestation Chœur d'écoles (inauguration préau Veveyse)
	Proposition d'amendement à CHF 22'000.00 – COFI
505.3170	Frais de réceptions et de manifestations
	Proposition d'amendement à CHF 0.00 - COFI
58102.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations (25 ans Barcarolle)
	Proposition d'amendement à CHF 2'600.00 – COFI
58201.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations
	Proposition d'amendement à CHF 1'600.00 – COFI
58204.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations
	Proposition d'amendement à CHF 1'300.00 – COFI
58210.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations (Visite intergénérationnelle)
	Proposition d'amendement à CHF 1'900.00 – COFI

M. B. Schobinger demande que tous les amendements proposés par la commission aux postes 3170 soient votés en une seule fois, pour garder une certaine équité entre les services.

Un premier vote montre que ces amendements sont acceptés à la majorité (quatre avis contraires et une dizaine d'abstentions). (On fait remarquer au Président qu'il n'a pas ouvert la discussion)

Mme S. Dohr constate que le but de ces amendements est de revenir à un peu plus que le budget 2023. L'idée est de couper dans les petits budgets dont disposent les services pour organiser un apéritif, etc. Cela ne sera plus possible. Elle votera donc contre ces amendements, parce qu'on doit au moins cela à nos employés.

<u>M. L. Lavanchy</u> explique que l'idée n'est pas du tout de supprimer une collation ou autre. Le principe a été de dire que si une augmentation par rapport au budget 2024 ou aux comptes 2023 était importante et n'avait pas de justification, la commission des finances ne proposait pas de revenir à 2023, mais d'appliquer une moindre augmentation. Si l'on veut essayer de faire quelques économies pour arriver le plus près possible des 6 millions d'autofinancement, on doit y mettre du sien.

<u>M. B. Schobinger</u> se dit pour une fois d'accord avec son préopinant. Il s'agit essentiellement de non-augmentations, de revenir à quelque chose de plus réaliste. Certains montants passent largement dans les divers et imprévus des chantiers. Il faut savoir raison garder. Il comprend que cela puisse faire mal, mais des montants sont toujours prévus pour boire un verre.

Mme S. Dohr demande à la commission des finances si elle a examiné tous les comptes qui ont vu une augmentation significative au budget 2025 et si elle a tenu compte de l'augmentation des employés, des ateliers participatifs, etc. pour dire que tout le monde était capable de se serrer la ceinture.

M. L. Willommet, municipale, indique qu'il y a beaucoup d'incompréhension de la part des services. On peut avoir l'impression qu'il y a de nettes augmentations, mais ce n'est pas le cas. Ces montants changent chaque année en fonction des évènements qu'il peut y avoir ou pas. Il aurait été préférable de demander une baisse de 10% sur ces comptes plutôt que de couper sans regarder pourquoi des choses se rajoutent à tel compte et pas ailleurs. Elle peine donc à entendre que c'est un amendement équitable. La Municipalité regrette qu'il n'y ait pas une autre manière de faire cet amendement si le message est de faire un peu plus attention à ces dépenses. C'est quelque chose que les services peuvent entendre, mais ces amendements créent en fait une iniquité, parce que certains comptes sont coupés parce qu'ils augmentent pour un évènement spécial et d'autres, qui ont aussi des évènements spéciaux mais qui n'augmentent pas, ne sont pas coupés.

M. L. Lavanchy proteste énergiquement contre ces affirmations. Chaque fois qu'il y avait une explication ou une justification pour une augmentation, la commission l'a acceptée. Elle a simplement diminué là où il n'y avait aucune justification dans les détails du budget ou dans les explications.

Au vote, l'ensemble de ces amendements sont **acceptés** en bloc à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

300.4659 <u>Prestations propres pour investissements</u>

Proposition d'amendement à CHF 775'000.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Compte 351 Urbanisme et mobilité

351.3526 Contrôle citernes et sources pollution

Proposition d'amendement à CHF 68'000.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Compte 352-353 Durabilité

352.3653.03 Soutien divers pour le développement durable

Proposition d'amendement à CHF 57'700.00 - MUNI

<u>M. S. Ansermet</u> aimerait connaître les raisons de cette baisse soudaine de CHF 2'000.-. Il constate que souvent la Municipalité n'explique pas pourquoi, après avoir établi le budget, on enlève tout à coup tel ou tel montant.

<u>M. le Président</u> remarque qu'en principe les membres de la commission des finances de son parti auraient dû lui expliquer les raisons de ces baisses.

Mme G. Kämpf, municipale, répond que, comme expliqué en commission des finances, le service a participé à l'effort collectif de réduction du budget en procédant à une analyse d'impact de certaines manifestations que la Ville soutient. Une manifestation qu'on a soutenue une année n'a pas donné satisfaction, on pourrait aussi réduire le budget pour les campagnes sur les déchets.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre une égalité parfaite de 36 oui, 36 non et 9 abstentions. Comme le prévoit le règlement, c'est au président de trancher et celui-ci se détermine en faveur de l'amendement, qui est donc **accepté**.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIEN

Compte 400-470 Travaux publics, espaces verts et entretien

410.3185 Honoraires, étude et frais d'expertises

Proposition d'amendement à CHF 200'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

411.3526 Enlèvements et évacuation des détritus

Proposition d'amendement à CHF 30'200.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

420.3135 Achats bancs et barrières

Proposition d'amendement à CHF 29'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire, une abstention).

420.3142 Achats matériaux et fournitures

Proposition d'amendement à CHF 80'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

420.3526 Enlèvements et évacuation des détritus

Proposition d'amendement à CHF 31'700.00 – Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

430.3134 <u>Achats graines, arbustes, engrais</u>

Proposition d'amendement à CHF 160'500.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (six avis contraires, trois abstentions).

430.3145 Travaux exécutés par des tiers

Proposition d'amendement à CHF 211'500.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

470.3114 <u>Eclairage attractif, entretien, achats</u>

Proposition d'amendement à CHF 65'000.00 - MUNI

Proposition de sous-amendement à CHF 50'000.00 - M. L. Lavanchy

M. L. Lavanchy rappelle que son groupe avait proposé, il y a déjà quelques années, et les années qui ont suivi, d'enlever CHF 20'000.- à ces dépenses dans un but d'économie et d'économie d'énergie aussi. Il n'est pas opposé à un éclairage attractif dans la Vieille Ville, mais qui est capable de dire quel est l'éclairage attractif ailleurs? Il propose donc un peu de modestie énergétique et dépose un sous-amendement pour diminuer ce compte de CHF 20'000.-.

M. V. Imhof, municipal, explique qu'il y a deux zones d'éclairage attractif, donc deux budgets : un pour la Vieille Ville, l'autre pour l'avenue Général-Guisan, la rue du Simplon et la rue d'Italie. Si le Conseil accepte le sous-amendement, on aura un éclairage attractif exclusivement dans la Vieille Ville ; tout le reste disparaîtra.

<u>M. B. Schobinger</u> invite le Conseil à refuser cette diminution de budget. En ces périodes plus sombres, mettons un peu de lumières dans notre ville. La Municipalité propose déjà un effort, certes mineur, de CHF 5'000.-, suivons-le sans faire d'excès.

M. S. Molliat indique que Vevey Libre acceptera l'amendement proposé par la Municipalité, pas davantage.

Mme S. Dohr s'exprime en tant que femme. Ces éclairages à cette période où il fait sombre accompagnent les femmes sur le chemin pour rentrer à la maison. Quand on voyage et qu'on voit ce qui se passe dans le monde entier, c'est là qu'il y a vraiment des choses à faire. Elle invite donc le Conseil à refuser le sous-amendement ; ce n'est pas le bon endroit pour économiser.

M. A. Gonthier rappelle qu'on parle de l'éclairage attractif, pas des luminaires qui éclairent les rues en général. Cela concerne uniquement la Vieille Ville et la traversée de Vevey. Pour plus de sécurité dans la ville, il faudrait au contraire proposer une augmentation, un doublement du budget pour qu'on puisse pendant tout l'hiver offrir un éclairage attractif protecteur à Plan-Dessus, Plan-Dessous et, pourquoi pas, dans les hauts de la ville. Ce dont parle Mme S. Dohr n'a rien à voir avec ce compte.

M. O. Ghorayeb aimerait que la Municipalité clarifie s'il s'agit de l'éclairage sécuritaire ou attractif.

<u>M. V. Imhof</u>, municipal, répond que c'est bien l'éclairage attractif qui est concerné. Les autres, comme ceux que l'on a ajoutés pour la sécurité à l'entrée du parking du centre commercial Saint-Antoine pour supprimer quelques zones d'ombre, sont de vrais luminaires, pas de l'éclairage de décoration.

M. P. Butty ajoute qu'un montant de CHF 359'000.- est prévu pour l'éclairage public des rues ; il n'est touché d'aucune manière. Ici, on parle strictement de l'éclairage attractif pour la Vieille Ville, Général-Guisan, Simplon et Italie. CHF 5'000.- ne lui paraît pas dommageable, alors qu'une diminution de CHF 20'000.- lui semble excessive.

Au vote, le sous-amendement de M. L. Lavanchy est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). L'amendement de la Municipalité est **accepté** à la quasi-unanimité (un avis contraire).

5. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'EDUCATION ET DU SPORT

Compte 501-522 Famille, éducation et sports

501.3522 <u>Ecolages versés à d'autres communes</u>

Proposition d'amendement à CHF 100'000.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

501.3662.01 <u>Frais de transports et repas des élèves</u>

Proposition d'amendement à CHF 20'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions).

505.3131 Achats de produits alimentaires

Proposition d'amendement à CHF 100'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (un avis contraire et une abstention).

Compte 526-527Bâtiments, gérance et énergie
526.3124
Achats et consommation d'énergie

Proposition d'amendement à CHF 236'300.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

526.3312.37 Amort. Collège prov. Galeries du Rivage - Constr. modulaire

Proposition d'amendement à CHF 0.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

<u>M. A. Gonthier</u> précise que, dans ce cas précis, on reporte simplement la construction du collège modulaire au Rivage et que donc tous les comptes affectés sont modifiés. Juste pour que les gens soient informés de la raison pour laquelle tout à coup on diminue ces comptes alors que cela paraît tomber du ciel et être totalement arbitraire. Il trouve dommage que la Municipalité n'explique pas ses propres amendements.

526.3313.01 Amort. Collège prov. Galeries du Rivage - Exploit. et mobilier

Proposition d'amendement à CHF 0.00 – Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Compte 528-5902 Famille, éducation et sports 582XX.3131 Achats de produits alimentaires

Proposition d'amendement à CHF 632'800.00 - MUNI

M. le Président précise que cet amendement concerne l'ensemble des unités d'accueil.

<u>M. B. Schobinger</u> remarque que le but n'est pas d'affamer nos enfants, mais il y avait des augmentations assez conséquentes dans certaines structures (plus de 30% en moyenne). Certes, l'inflation joue un rôle ou des créneaux horaires supplémentaires nécessitent davantage de nourriture, mais la Municipalité a procédé à un nouveau calcul pour coller le plus possible à la réalité.

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (cinq avis contraires et quatre abstentions).

7. SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

Compte 700-760	Cohésion sociale
700.3012	Salaires du personnel temporaire (Médiateurs urbains)
	Proposition d'amendement à CHF 162'800.00 - MUNI
700.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 98'400.00 - MUNI
700.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 155'600.00 - MUNI
700.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 40'000.00 - MUNI
700.3185	Honoraires et frais d'expertises
	Proposition d'amendement à CHF 142'000.00 – MUNI

Mme S Berrocal considère qu'il est essentiel de s'opposer à cet amendement. Dans une ville comme Vevey, le travail social hors murs est un pilier fondamental pour le maintien de la cohésion sociale. En offrant une présence proactive dans l'espace public, ce dispositif contribue à renforcer le sentiment de sécurité des usagers tout en identifiant des zones de fragilité et les vulnérabilités. La médiation de rue est fondée sur l'écoute, la neutralité et le respect. Ces valeurs ne sont pas abstraites, elles se traduisent par des actions concrètes qui apaisent les tensions, préviennent les marginalisations et instaurent un climat propice à des interactions sociales apaisées et harmonieuses. Il permet notamment de relayer la réalité du terrain. Le dispositif de médiation urbaine fait partie d'une réponse de la Municipalité à la problématique du deal de rue, mainte fois rappelé comme « sujet chaud » de notre ville. Si cet amendement devait malgré tout être accepté, elle appelle le Conseil à garder à l'esprit, dès l'année prochaine, que ce type d'intervention humaine directe sur le terrain est incontournable. À de multiples reprises, il a été rappelé à ce Conseil et à la Municipalité que le sentiment d'insécurité dans l'espace public devenait insupportable pour de nombreuses personnes et qu'il était urgent d'agir. Ne pas donner les moyens nécessaires à la Municipalité et à ses services pour apporter des réponses appropriées serait inconséquent.

Mme D. von Gunten habite tout près de la gare ; elle a donc vraiment le point de vue d'un habitant du quartier. Les médiateurs urbains sont utiles, ils font partie d'un dispositif équilibré contre le deal de rue qui ne soit pas laxiste, mais pas digne non plus d'un état policier et qui prenne en compte les besoins des différents usagers. C'est un outil utile de la lutte contre le deal de rue, qui reste encore à construire. Ces médiateurs urbains ont un rôle important à jouer, ils permettent de diminuer le sentiment d'insécurité par leur présence vis-à-vis des usagers de la gare, mais aussi - et cela lui semble important - de rediriger les personnes toxicodépendantes vers des structures et des soins adaptés. On peut regretter qu'ils ne soient pas assez visibles à la gare, notamment le soir en fin de semaine ; diminuer le budget ne résoudra évidemment pas la question. Le groupe des Vert-e-s s'oppose donc à cette coupe et propose plutôt d'attendre la fin du projet pour faire une évaluation complète et continuer à donner à la Municipalité les possibilités, les opportunités pour lutter contre ce problème dont on est tous d'accord pour dire qu'il est central à Vevey.

Mme S. Dohr rappelle que cette diminution concerne le 5^e médiateur que la Municipalité souhaite engager. Un préavis sera déposé dans deux mois avec une proposition pour avoir une approche différente, y compris avec les médiateurs urbains, de cette insécurité qui règne dans toute la ville, pas uniquement à la gare. Les médiateurs

urbains sont en fonction depuis six mois. Attendons le rapport pour voir l'effet qu'ils auront eu sur cette population. Engager une 5^e personne alors que le préavis risque de changer les choses paraît prématuré.

M. P. Bertschy remarque que le Conseil a voté au début du débat un amendement pour créer une cellule « Deal de rue » pour essayer de trouver des solutions et, d'un autre côté, on agit par à-coups ; cela ne va pas. Attendons le préavis, qui dira les besoins identifiés à Vevey et les moyens financiers nécessaires. On parle de créer un seul poste, alors que les autres fonctionnent par deux ; que fera cette personne seule ? Le préavis sera bienvenu lorsque nous pourrons déterminer ce que nous souhaitons pour cette ville.

Mme J. Minacci se dit quelque peu surprise. Plusieurs partis demandent à la Municipalité d'agir urgemment et là, alors qu'on est dans un dispositif de médiation urbaine qui est un outil parmi d'autres qui sont proposés pour répondre à la problématique du deal de rue, ces mêmes partis demandent d'attendre. Si les services ont demandé une 5° personne, ce n'est pas pour rien, mais pour de bonnes raisons. Donner les moyens aux médiateurs de se déployer à Vevey est important. Elle peine à comprendre cette résistance du PLR et de Vevey Libre, qui sont quand même bien engagés sur cette thématique. Certes, ils ont un regard critique sur les mesures qui rentrent dans les trois premiers piliers, mais ces mesures sont très complémentaires avec celles que défendent prioritairement ces partis. Elle pense donc que c'est important de soutenir la Municipalité et les services dans ce travail de pacification de l'espace autour de la gare et dans les rues, comme le demandent ces partis.

Mme S. Marques constate que cela fait six mois que ces médiateurs sont en action sur le terrain et sans un peu de répression, on aurait de plus en plus de dealers. On les voit aujourd'hui un peu moins parce qu'il y a eu des interventions policières. Pour sa part, elle n'a jamais vu les médiateurs urbains alors qu'elle emprunte la gare 4x par jour au minimum. Actuellement, ils sont quatre. Laissons-les effectuer leur travail, laissons la Municipalité venir avec son préavis et l'on en reparlera au mois de février.

<u>Mme F. Despot</u> se dit étonnée d'entendre les membres de da. demander des dispositifs sur une problématique qu'ils ont manifestement sous-estimée, voire cachée depuis des années. La gauche minimise le problème depuis le début de la législature, la démarche est exactement la même au Grand Conseil. Aujourd'hui, la gauche, ou l'extrême gauche, change de discours parce qu'elle se rend compte que la population en a plus qu'assez, mais ce discours n'est à son avis absolument pas crédible. On a l'impression que leur intérêt est d'engager des médiateurs plutôt que de régler le problème. Elle rejoint donc les avis pour dire qu'on va d'abord voir ce qui se passe, faire un premier constat, demander à la Municipalité de présenter un préavis sur la base de ce constat, en espérant que cette fois-ci l'extrême gauche intégrera aussi l'aspect répression dans sa réflexion.

<u>M. P. Butty</u> pense que, sur ce sujet extrêmement sensible, il est indispensable que la Municipalité explique pourquoi elle-même a baissé ce budget, parce que cela devient incompréhensible de dire qu'il faut soutenir la Municipalité dans son effort alors que la même Municipalité diminue son propre budget.

<u>Mme A.-F. Simonin</u> rejoint ces propos et demande que la Municipalité explique pourquoi elle a proposé cette série d'amendements.

<u>Mme M. Gavin</u> se dit très étonnée du discours de la droite. Cela fait 10-15 ans qu'on parle de ces problèmes de drogues et autres, qu'on travaille avec les éducateurs de rues. Les médiateurs sont une des meilleures façons d'approcher le problème. Elle ne comprend donc pas qu'on demande d'attendre. Elle s'est rendue à la gare, elle a vu ces médiateurs travailler ; ils le font très bien et elle trouve que c'est une très bonne solution.

Mme J. Minacci se dit surprise par les propos de Mme S. Marques, qui dit que les médiateurs ne sont pas assez présents dans l'espace public, mais qui s'oppose à ce qu'on ait un médiateur de plus. Si l'on considère qu'ils doivent être plus présents, refusons cet amendement. On a l'habitude aujourd'hui qu'une partie de l'assemblée attaque le travail municipal, mais la Municipalité a des compétences limitées en la matière. Elle a effectué son travail depuis le début de la législature, elle a mis en place des mesures et instauré une collaboration étroite avec les acteurs concernés. On peut le voir dans sa dernière réponse à une interpellation lors de la précédente séance. La médiation urbaine fait partie de ses compétences directes. da. pense qu'il est important de déployer ce dispositif de médiation urbaine en complément des autres mesures déjà en place. La médiation urbaine fait partie de la politique des quatre piliers, qui comprend la prévention, l'accompagnement, la réduction des risques et la répression. Nos autorités, notamment cantonales, rappellent qu'il est important que, pour que ces mesures soient efficaces, ces quatre piliers soient déployés, pas uniquement le volet répressif, qui permettront d'avoir une réponse complète sur le terrain aux problématiques que la droite soulève tant de fois. Mme E. Lopez intervient à plusieurs reprises depuis 2023 au Grand Conseil pour interpeller le Conseil d'État sur cette question, notamment dans ces politiques des trois politiques. Les partis de droite balaient régulièrement ses propositions.

M. C. Tolusso considère qu'on a perdu la guerre contre la drogue. On ne peut pas régler le problème. Les gens ont une appétence pour la toxicomanie, et la narco-industrie, qui est presque un summum du capitalisme néo-

libéralisé qui inonde le monde de substances délétères. Actuellement, la seule solution raisonnable est de soutenir la politique des quatre piliers, dont la Municipalité ne peut assurer qu'une petite partie. Quand on parle de répression, c'est bien de répression du trafic autant que possible. La police cantonale fait très bien son travail, on n'en sait en général rien parce que ce travail doit se faire avec beaucoup de discrétion. La compétence de la Municipalité, c'est la prévention et l'accompagnement en rues, que ce soient des personnes toxicodépendantes ou du public qui se sent importuné par des personnes dont la couleur de peau ne leur plaît pas. Il ne comprend effectivement pas pourquoi la Municipalité veut réduire son budget d'intervention des médiateurs urbains. Il pense qu'il faut refuser cet amendement et continuer à soutenir les efforts des autorités cantonales, régionales et communales pour diminuer autant que possible les effets négatifs du deal de rue. Comme il l'a déjà dit, le fait que ces gens vendent leur marchandise à la gare de façon visible est préférable à ce que cela se passe dans nos immeubles, nos écoles ou nos arrière-cours.

Mme S. Dohr rappelle que cet amendement est proposé par la Municipalité, donc aussi par la représentante de da. La drogue a effectivement toujours fait partie de la société. On a établi la politique des quatre piliers, la Suisse alémanique l'applique depuis 30 ans et ils ne connaissent pas les mêmes problèmes qu'en Suisse romande. Ici, on est en train de mettre cela en place. Les médiateurs de rue se promènent toujours par deux, les deux autres font des rapports. Si la Municipalité dit que pour l'instant elle n'a pas besoin d'une 5e personne, faisons-lui confiance. AACTS ferme un jour par semaine ; c'est là qu'il faut mettre de l'argent. Nous devons renforcer cette structure qui fait partie des quatre piliers. Elle se dit curieuse de voir d'ici deux mois le résultat des réflexions menées par la Municipalité.

Mme G. Kämpf, municipale, pense qu'il est nécessaire d'expliquer cet amendement pour recentrer le débat. Merci pour le soutien et pour la confiance qu'elle a entendus. Il s'agit d'un amendement d'optimisation. Actuellement, nous avons deux équipes de deux personnes. Le bilan est en préparation, nous sommes en période de transition avec un projet qui sera effectivement dans un paquet de mesures de pacification de l'espace public. Le travail de six mois a montré que cette mesure a sa place, elle est nécessaire, elle se déploie dans une configuration qui sera soumise au Conseil par voie de préavis. Cependant, on a besoin d'un budget pour pouvoir continuer à fonctionner le temps du traitement de ce préavis.

M. P. Bertschy rappelle qu'en 2013, le PLR a développé une motion pour demander des caméras de vidéosurveillance. Aujourd'hui, on n'a toujours rien. D'autres éléments arrivent en revanche beaucoup plus rapidement, c'est étonnant. Lorsque le PLR a parlé d'insécurité à Vevey au début de la législature, certains ont dit qu'il y avait des personnes paranos dans la salle. Aujourd'hui, on prend le problème à bras-le-corps. Certes, da. a ses opinions, mais il doit aussi respecter celles des autres partis. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord qu'on ne peut pas trouver des solutions. La solution proposée n'est pas celle qu'il avait soumise à la commission des finances, qui était de mettre le poste des médiateurs urbains à zéro en attendant que les quatre piliers arrivent à Vevey. La commission est parvenue à un compromis ; elle ne propose pas de les supprimer, mais que continuer comme aujourd'hui en attendant le préavis et à ce moment-là, on verra ce que contiennent exactement ces quatre piliers dont tout le monde parle, mais qu'à Vevey on a beaucoup de peine à mettre en place, surtout le quatrième. Pour sa part, il prend au minimum deux fois par jour le train et n'a absolument jamais vu les médiateurs urbains dans le périmètre de la gare.

Mme J. Minacci constate que c'est bien sous la pression d'une majorité de la commission des finances que la Municipalité est revenue avec ces propositions de coupes. La Municipalité a proposé cet amendement parce qu'effectivement le risque était que la ligne complète disparaisse. Mme S. Dohr a parfaitement raison quand elle dit qu'on doit augmenter le soutien à AACTS. Hier, Mme E. Lopez a déposé deux amendements au budget cantonal pour augmenter les moyens pour ce type de structures, à Vevey, Yverdon ou ailleurs. La majorité de centre-droite a balayé ces amendements.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que ces amendements sont **refusés** par 44 voix contre 38 (deux abstentions).

700.3185 Honoraires et frais d'expertise

Proposition d'amendement à CHF 142'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (un avis contraire).

740.3655 <u>Part. à des actions sociales spécifiques (Carton du cœur/épicerie Caritas)</u>

Proposition d'amendement à CHF 68'900.00 - COFI

M. V. Matthys indique que, selon les données cantonales, plus de 10% de la population vaudoise vit aujourd'hui dans la précarité et peine à s'alimenter en suffisance et dans la dignité. Ce taux est plus important dans les villescentres comme Vevey. La distribution de produits alimentaires et de première nécessité revêt donc une extrême

importance. L'épicerie Caritas propose des produits alimentaires et non alimentaires de base pour un prix réduit, équivalant à une baisse de 70%. Quant aux Cartons du Cœur Riviera, 2'817 personnes ont bénéficié d'une aide en 2022 (10% de plus qu'en 2021). Depuis 2019, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé. S'il a mentionné l'épicerie Caritas ou les Cartons du Cœur, d'autres associations distribuent de l'aide alimentaire et sont, elles aussi, éligibles à un soutien financier communal, qui lui paraît des plus approprié et cohérent. L'épicerie Caritas ne bénéficie pas d'un soutien de la commune, contrairement à la permanence d'accueil de Caritas ; ce sont deux actions différentes, mais complémentaires. La distribution de sacs alimentaires est également l'occasion de nouer des contacts avec des personnes en situation d'urgence et de les orienter au besoin.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

8. SERVICE DE LA CULTURE

M. F. Vallotton rappelle qu'en ces temps de violence, d'invectives à travers les réseaux sociaux, la culture, sous toutes ses formes, est un outil formidable pour que les gens se rencontrent. C'est donc très important de soutenir la culture. Sa volonté n'est pas de parler aux personnes convaincues, mais davantage à celles qui se trouvent de l'autre côté de la salle. Il s'appuie pour cela sur une question posée par un membre du PLR lausannois. Lausanne a réalisé une étude pour calculer les retombées de l'argent public de la culture dans la société du point de vue économique. Les chiffres sont assez impressionnants : chaque million que met Lausanne dans la culture ramène 2,8 millions dans la ville même et 3,4 millions dans le canton. C'est donc un joli investissement financier, sans parler du côté humain et social. Ce sont des arguments assez forts pour que tous les amendements qui visent à diminuer les comptes au niveau de la culture ne soient pas acceptés.

Compte 82021	Culture – MJ
82021.3011	Traitements du personnel (Adjoint administratif - 0.25 EPT)
	Proposition d'amendement à CHF 810'200.00 - MUNI
82021.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 78'000.00 - MUNI
82021.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 124'500.00 - MUNI
82021.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 31'600.00 – MUNI

M. L. Lavanchy estime que l'art, son maintien, son soutien, les créations artistiques sont l'âme d'une société. La culture en dit la santé, les peurs, les liens sociaux, les interrogations, la vie. Elle permet à chacun d'être relié à l'essentiel et uni à qui la partage, à savoir nous toutes et tous. Imaginez un monde où les seules images seraient celles sur les prospectus, la seule musique celle des annonces à la gare : un cauchemar. La culture coûte cher ? L'ignorance plus encore, on voit où ca mène. Voilà pourquoi il ne faut pas couper dans les budgets culturels, qui sont primordiaux. Avant que la Municipalité ne prenne ses ciseaux pour se rapprocher du chiffre arbitraire de 6 millions pour l'autofinancement, la commission des finances a presque toujours voté les amendements sur la culture à 50/50. Ces amendements sont donc contestés et contestables. Les expositions, le travail des musées en particulier, sont essentiels pour l'éducation de nos enfants et pour faire rayonner le nom de Vevey. C'est pour cela qu'il y a besoin de forces pour les moderniser et les faire connaître. De plus, ils sont une des raisons essentielles pour les touristes de venir et de rester un jour ou deux, et en ce sens ils rapportent bien plus à l'économie locale que bien d'autres services. Alors que nous envisageons d'autonomiser le Musée Jenisch, donnons-lui toutes les chances pour qu'il puisse trouver d'autres financements que le nôtre ; c'est ce que beaucoup ont demandé. Au moment où il est nécessaire de fournir des efforts pour que nos habitants, nos enfants, comprennent notre histoire et restent reliés à nos traditions, ne l'empêchons pas en refusant au Musée historique de pouvoir effectuer ce travail. Et pour faire connaître l'essentiel du langage, de l'évolution de l'image photographique, son histoire, son actualité, sa créativité, n'empêchons pas le Musée de l'appareil photographique de remplir sa mission et de rayonner. Voilà pourquoi, pour ces trois musées et leur apport à notre ville, le groupe da. invite le Conseil à refuser les amendements proposés.

Mme S. Dohr rappelle qu'on parle d'amendements de la Municipalité, qui a dû revoir ses envies de dépenses. Aujourd'hui, on vit dans un temps de sobriété. On est arrivé à un stade où l'on peut se demander si l'on ose encore critiquer la culture, surtout la culture subventionnée. Mais avec 12 millions de francs qui partent dans la culture à Vevey, on doit quand même remettre un peu en question les dépenses de la commune. La culture subventionnée ne doit pas perdre son mandat d'attirer des spectateurs. Certes, il y a des spectateurs, mais quand on voit les entrées du Musée Jenisch, mieux vaut ne pas en parler. Ce musée représente 7-8% du budget, il nous coûte 3 millions de francs. Faut-il encore du personnel supplémentaire pour faire briller ce musée ou est-il préférable d'attendre l'externalisation en cours d'étude et voir si l'on trouve d'autres moyens de financement ? Elle se dit en faveur des amendements proposés par la Municipalité, qui montrent qu'on peut attendre.

M. B. Schobinger rappelle qu'à l'époque, le message était de dire qu'il y a d'autres priorités que d'augmenter les dépenses. Or, on voit que des petits pourcentages de personnel fixe ou auxiliaire s'ajoutent chaque fois. Il peine à comprendre cela dans la situation tendue que nous vivons et alors que nous souhaitons autonomiser le Musée Jenisch. Au niveau des expositions, on demande CHF 150'000.- d'argent public. Des mouvements de compte font qu'on se retrouve à CHF 170'000.-. A un moment donné, il faut savoir dire stop.

M. C. Gülcü rappelle que cette ligne passe de CHF 695'000.- aux comptes 2023 à CHF 842'000.- au budget 2025. Une petite baisse lui semble donc tout à fait raisonnable. De manière générale, on ne procède pas à des coupes, mais à un ralentissement de l'accélération des augmentations. C'est ce que demande le côté droit de la salle.

M. T. Wahli indique que le groupe des Vert-e-s a décidé de suivre les amendements de la Municipalité. Il considère que c'est un effort acceptable dans la mesure où l'on ne coupe pas dans les prestations, qui resteront les mêmes ; il s'agit de mettre un délai pour certains développements de projets et cela semble relativement acceptable vu la faiblesse de ces amendements et le fait qu'ils ont été proposés en collaboration avec les services concernés. En revanche, il invite le Conseil à ne pas suivre l'amendement de la commission des finances concernant les expositions. Les expositions dans les musées sont leur interface avec le public, c'est ce qui fait une grande partie de leur sens, ce qui leur permet de vivre, notamment au Musée Jenisch, où les expositions ont beaucoup de succès. Grâce à la nouvelle direction, les entrées ont beaucoup augmenté ces dernières années. En coupant dans les expositions, on entrave le travail des musées non seulement pour les expositions déjà prévues, mais aussi pour les prochaines expositions, qui sont préparées plusieurs années à l'avance. Couper dans les expositions, c'est mettre un coup de couteau dans les forces vives, dans le cœur des musées, et c'est assez dommageable.

Au vote, ces amendements sont acceptés à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une abstention).

82021.3011	<u>Traitements du personnel (Adjoint administratif - 0.1 EPT – </u>
	Responsable de la communication)
	Proposition d'amendement à CHF 831'900.00 - MUNI
82021.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 80'100.00 - MUNI
82021.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 130'100.00 - MUNI
82021.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 32'500.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements sont **acceptés** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

82021.3170.01 Expositions

Proposition d'amendement à CHF 445'000.00 - COFI

<u>M. B. Schobinger</u> indique que cette proposition est un coup de gueule de sa part sur ces augmentations qu'on voit chaque année au budget, mais qui ne se retrouvent pas forcément dans les comptes. Il propose des rééquilibrages. Le Conseil fera ce qu'il en veut, mais il faudra savoir raison garder pour les prochains budgets.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est **refusé** par 46 voix contre 36 (deux abstentions).

Compte 82031	Culture - MSAP
82031.3012	Salaires du personnel auxiliaire (Chargé-e de communication et recherche de fonds)
	Proposition d'amendement à CHF 92'600.00 - MUNI
82031.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 57'900.00 - MUNI
82031.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 89'500.00 - MUNI
82031.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 23'600.00 - MUNI

<u>M. F. Vallotton</u> remarque que la recherche de fonds est le meilleur moyen pour que ce musée puisse chercher de l'argent ailleurs. Diminuer ce montant est vraiment le pire que l'on puisse faire. L'aider dans sa recherche de fonds est plutôt une très bonne idée, ainsi aura-t-on moins besoin de lui donner de l'argent.

Au vote, ces amendements sont acceptés à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions).

Compte 82041 C

82041.3012	Salaires du personnel auxiliaire (Médiateur-trice culturel)
	Proposition d'amendement à CHF 28'200.00 - MUNI
82041.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 36'700.00 - MUNI
82041.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 58'300.00 - MUNI
82041.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 15'000.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements sont **acceptés** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une abstention).

82041.3170 Expositions et animation

Proposition d'amendement à CHF 32'000.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **refusé** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 8205	Culture – CdE
8205.3011	Traitements (Adjoint administratif - 0.25 PT)
	Proposition d'amendement à CHF 520'200.00 - MUNI
8205.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 55'500.00 - MUNI
8205.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 80'100.00 - MUNI
8205.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 22'500.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements sont **acceptés** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires).

8205.3011	Traitements (Adjoint administratif - 0.1 EPT) - Responsable de la communication
	Proposition d'amendement à CHF 541'900.00 - MUNI
8205.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
	Proposition d'amendement à CHF 57'600.00 - MUNI
8205.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
	Proposition d'amendement à CHF 85'700.00 - MUNI
8205.3050	Assurances accidents et maladie
	Proposition d'amendement à CHF 23'400.00 – MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, ces amendements sont **acceptés** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une abstention).

8205.3170.01 Expositions et animation

Proposition d'amendement à CHF 322'600.00 - COFI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **refusé** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

8205.4802.01 <u>Prélèv. s/fonds catalogue Cabinet des estampes</u>
Proposition d'amendement à CHF 184'000.00 - COFI

<u>M. B. Schobinger</u> précise que cet amendement est lié à celui qui visait à supprimer CHF 6'000.- pour les expositions. Puisque cet amendement a été refusé, on ne prélève pas dans le fonds du Cabinet des estampes.

Au vote, cet amendement est **refusé** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 8312-842 Bâtiments, gérance et énergie

841.3652 Part. Eglise évangélique langue allemande

Proposition d'amendement à CHF 10'800.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

842.3652 Participation Paroisse Notre-Dame

Proposition d'amendement à CHF 96'100.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (un avis contraire).

842.3652.01 Participation Paroisse St-Jean

Proposition d'amendement à CHF 78'100.00 - Technique

Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

9. SERVICE DES FINANCES

Compte 951-9521 Famille, éducation et sports 951.3145 Entretien terrains de sport

Proposition d'amendement à CHF 190'500.00 - MUNI

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire et une abstention).

La parole n'est plus demandée concernant la brochure du budget.

M. le Président propose une courte suspension de séance en attendant de connaître les résultats finaux. À la reprise des débats, Mme L. Willommet, municipale, donne les chiffres du budget tel qu'il a été amendé :

 Charges
 CHF
 165'610'400.00

 Revenus
 CHF
 162'481'800.00

 Excédent de charges
 CHF
 3'128'600.00

 Autofinancement
 CHF
 5'860'500.00

- <u>M. B. Schobinger</u> invite son groupe à s'abstenir lors du vote compte tenu de cet autofinancement. Pour l'année prochaine, il demande encore une fois CHF 6'000'000.- d'autofinancement juste pour couvrir l'entretien du patrimoine, sans développer quoi que ce soit d'autre, faute de quoi les coupes pourraient être bien plus sévères.
- <u>M. S. Ansermet</u> remarque qu'on a manifestement voté sur des amendements, surtout ceux de la Municipalité, sans explications. Il souhaite que l'année prochaine, le rapport de la commission des finances donne quelques explications sur les amendements, comme cela s'est fait les années précédentes.
- <u>M. le Président</u> pense que ce message n'est pas inutile et laisse la Municipalité en prendre bonne note pour l'année prochaine.
- <u>M. J. Christen</u> indique que le groupe Vevey Libre acceptera ce budget. Il ne se dit pas totalement satisfait de l'exercice, notamment parce qu'un certain nombre d'amendements proposés par la Municipalité n'ont pas été acceptés. Mais ce qui a été déterminant, ce sont les votes sur la culture et il remercie le parti socialiste et les Vert-e-s d'avoir accepté un certain nombre d'amendements.
- M. L. Lavanchy indique que le groupe da. regrette évidemment l'approbation d'un certain nombre d'amendements. Il déplore un certain manque de courage politique de la Municipalité et aussi en partie de la gauche. Il regrette que des amendements proposés par la droite, souvent à 50/50, même sous-amendés par la Municipalité soient si facilement acceptés grâce à des abstentions ou des votes favorables. Il s'agissait pourtant simplement de défendre un budget municipal raisonnable travaillé pendant des mois, pas de se rallier à une révolution. La période actuelle, ses grands défis, ses nombreux démons ont besoin d'une gauche unie qui défend mieux ses positions et ne baisse pas la garde. Quant aux partis du centre, leur vote confirme que celui qui ne se dit ni de droite ni de gauche, n'est surtout ni de gauche. Que sont devenus les électrons libres qu'ils disaient être lors des dernières élections ? La droite avait annoncé la chienlit avec l'accession de la gauche radicale à la Municipalité ; elle avait oublié d'annoncer que cette année, elle serait de son fait. La mission qui nous est confiée est de veiller au bien de la population ; da. a tenté d'agir ces dernières semaines selon cette boussole. Il déplore donc que des prestations nécessaires ne puissent pas être fournies, parce que chaque coup de rabot budgétaire a des répercussions concrètes sur des humains qui vivent dans cette commune. C'est ce que le groupe a tenté de rappeler ce soir. Il regrette profondément que le déni de réalité concernant le correctif de la masse salariale ait conduit in fine ses alliés à devoir couper dans le travail des musées pour s'aligner sur la peur d'un budget refusé. Le groupe da. votera toutefois ce budget bien moins ambitieux et sérieux que prévu, mais juste convenable pour le bon fonctionnement de la commune.

M. V. Matthys remarque que lorsqu'on établit un budget, il y a malheureusement des compromis à faire, avec des frustrations à digérer. Il pense pour sa part que ce budget est acceptable. En matière de marge d'autofinancement, c'est celle du bouclement des comptes qui est importante, pas celle du budget. Les coupes ne touchent pas le budget 2024 ; les coups de rabots concernent des augmentations budgétaires par rapport à 2024.

Aujourd'hui, il est difficile d'avoir des recettes supplémentaires. On ne passera pas avec des augmentations d'impôts et autres. Cette année, on a certes pu compter sur des recettes sur les personnes morales, et il espère qu'on pourra compter dessus les années prochaines. La situation financière de la commune reste non pas catastrophique, mais fragile.

<u>Mme E. Carruzzo Evéquoz</u> ajoute qu'un budget n'est jamais parfait. En particulier cette année. Ce budget est le résultat de compromis, d'arbitrages parfois douloureux, mais qui reflètent une volonté politique. Le groupe des Vert-e-s regrette que certains éléments importants n'aient pas pu être intégrés, cependant ce budget amendé reste essentiel pour assurer le fonctionnement de notre commune et pour répondre aux défis qui nous attendent en 2025. Les Vert-e-s invitent donc le Conseil à accepter ce budget.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (onze abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 33/2024, du 30 septembre 2024, concernant le budget communal pour l'exercice 2025,
- VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025, tel qu'amendé et qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	165'610'400.00
Revenus	CHF	162'481'800.00
Excédent de charges	CHF	3'128'600.00
Autofinancement	CHF	5'860'500.00

Etant donné l'heure tardive, les points suivants à l'ordre du jour sont traités lors de la séance de relevé du 12 décembre 2024. M. le Président lève la séance à 23h15.

Séance du 12 décembre 2024

<u>M. le Président</u> annonce en préambule qu'en raison de l'absence de l'interpellateur, le point 11.1 - Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « L'affichage commercial ne devrait-il pas permettre de financer l'affichage communal et associatif ? » (2024/RI12) est reporté à la séance du 6 février 2025.

Comme indiqué le 5 décembre, il revient sur l'adoption de l'ordre du jour et propose d'ajouter un point 6.1. pour l'élection, à la suite de la révision partielle des statuts de l'ASR, d'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, en remplacement de M. Yvan Luccarini. Au vote, cette modification est acceptée à l'unanimité.

6.1. <u>Election d'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, en remplacement de M. Yvan Luccarini</u>

Le groupe des Vert-e-s présente la candidature de Mme C. Gigon.

Sans autre proposition, Mme Caroline Gigon (IND) est élue membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal Sécurité Riviera de manière tacite et par acclamation.

10.3. Rapport-préavis en réponse au postulat de Mickael Bertschy (VL), intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien » (2024/RP34)

Rapport: Mme Fabienne Despot

Mme A.-F. Simonin constate que ce postulat a permis de fouiller un peu les choses. Les réponses données

pendant la séance de la commission conviennent au postulant, qui ne fait plus partie du Conseil mais qu'elle représentait au sein de la commission. Merci aux services, à la Municipalité et à toutes celles et ceux qui ont participé à cette commission qui était fort intéressante.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis N° 34/2024, du 28 octobre 2024, concernant la réponse au postulat de M. Mickael Bertschy, intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mickael Bertschy (VL), intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien » et de le considérer comme réglé.

10.4. Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 (2024/P35)

Rapport : M. Ceki Gülcü

- M. A. Gonthier remarque que sur le préavis homologue déposé et voté en 2023, 1,5 million de francs ne seront pas dépensés en 2024, mais plutôt à l'issue du 1er trimestre 2025. Aujourd'hui, la Municipalité demande au total env. 5,4 millions. Ces 1,5 million qui restent s'additionnent, soit quasiment 7 millions de francs à traiter en 2025. Or, la Municipalité indique déjà qu'elle espère en dépenser 6, parce qu'il faut bien comprendre qu'il y a ces crédits, mais aussi l'entretien courant, les crédits d'étude et que la force de travail du service n'est pas illimitée. Le but n'est pas de dire qu'il ne faut pas voter ces montants, mais juste être conscient qu'on est en train d'accumuler des réserves et qu'en fait ce qui compte, par rapport à l'entretien des bâtiments, ce n'est pas l'intention exprimée dans les préavis pour atteindre les 1,3%, mais la réalité dans les comptes. Et que si l'on fait des très beaux projets d'entretien qui atteignent les 1,3% de la valeur ECA mais qu'on en réalise que 0,8%, cela ne va pas le faire. Lors de la commission, le municipal a précisé qu'on a testé une première année ce genre de préavis d'entretien, qu'on en est à la 2e année, que c'est un peu court pour tirer un bilan et qu'on verrait à fin 2025, pour le préavis 2026, s'il faut soit réduire la voilure, soit, pourquoi pas, augmenter les capacités de travail du secteur.
- <u>Mme A.-F. Simonin</u> pense que la question serait tout autre si la Municipalité et les services arrivaient avec des comptes déficitaires. Ici, on a une réserve. Si elle n'est pas dépensée dans les trois premiers mois de 2025, on sait bien qu'elle ne sera pas reportée. Laissons les services travailler à leur rythme et comme ils le proposent. C'est la commission de gestion qui examinera ensuite les choses.
- M. B. Schobinger précise qu'il n'est pas question d'avoir un fonds de réserve. Le Conseil vote des crédits pour des objets spécifiques. Ce qui est prévu pour ces projets sera dépensé pour ces projets. En revanche, l'horizon temporel peut évoluer. On tirera un bilan dès qu'on aura fait deux ou trois exercices, comme on l'a fait à l'époque avec les crédits routiers.
- M. A. Gonthier admet qu'il ne s'agit pas créer un fonds de réserve, mais ces deux préavis autorisent la Municipalité à dépenser 7 millions de francs en 2025 pour divers projets, issus du préavis 2024 et qui n'ont pas été réalisés, ou du préavis 2025. On ne cesse de dire qu'il faut savoir mettre des priorités. Dans le cas présent, le Conseil oublie de fixer des priorités parce que tous ces projets peuvent être réalisés à choix. On peut faire passer des projets pour lesquels on a accepté un crédit pour 2025 avant des projets pour lesquels le Conseil a voté un montant pour 2024. C'est quand même une forme de réserve. Il ne dit pas que c'est grave, mais exprime juste un léger malaise à cet égard.
- M. P. Molliat, municipal, indique que le but de ce préavis n'est pas d'accumuler des réserves. Lorsqu'on vote un préavis en décembre, les projets démarrent à partir de mars-avril. On travaille donc sur une année de mars à mars. Le préavis lui-même est déposé en octobre, ce qui laisse une fourchette d'évaluation relativement large. Ce ne sera plus le cas au milieu de l'année prochaine. Comme évoqué en commission, la Municipalité présentera, dans le cadre de la relecture des comptes par la commission de gestion, un bilan financier de ce crédit cadre qui sera d'une année complète. Un certain nombre de projets peuvent avoir des délais pour diverses raisons juridiques ou techniques. Un certain nombre de crédits concernent des rénovations d'appartements. Evidemment que si une année on ne rénove

pas d'appartements, on va conserver ces montants et ne pas les mettre dans le crédit suivant. Le but de ces crédits cadres est de pouvoir vivre sans engagement d'EPT supplémentaire. On estime que le service est suffisamment doté à l'heure actuelle pour garantir ce 1% à 1,5% de ressources attribuées au patrimoine en plus des préavis d'assainissement globaux que la Municipalité a proposé assez largement cette année. Le pire risque qu'on prend si on n'arrive pas à tout dépenser, c'est précisément de ne pas tout dépenser. Dès le moment où la Municipalité s'engage à adapter le crédit suivant, le risque est vraiment très modeste.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 35/2024, du 28 octobre 2024, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

Patrimoine communal

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'025'000.— pour « l'entretien du patrimoine communal année 2025 » :
- 2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
- 3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2;
- 4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 » ;
- 2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
- 3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
- 4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 » ;
- 2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » :
- 3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
- 4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.
- 10.5. Prise en considération du postulat de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... » (2024/P36)

Rapport lu par Mme Sandra Jamet

Mme S. Jamet rappelle, à la demande du Président, que conformément à l'art. 40g, al. 3 LC, en cas d'égalité des voix, le vote de la présidence est prépondérant. Dans le cas présent, la présidente de la commission a voté contre la prise en considération du postulat, raison pour laquelle la commission a refusé ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Après un certain flou sur la manière de voter les conclusions du rapport, un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre une égalité de 34 oui, 34 non, 0 abstention. Comme le prévoit le règlement, c'est au président de trancher et celui-ci se détermine contre les conclusions du rapport de la commission, donc en faveur de la prise en considération du postulat. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le postulat de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la prise en considération du postulat M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Réponses aux interpellations

11.1. <u>Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « L'affichage commercial ne devrait-il pas permettre de financer l'affichage communal et associatif ? » (2024/RI12)</u>

En l'absence de l'interpellateur, cet objet est reporté à la séance du 6 février 2025.

11.2. <u>Interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Vevey... à la recherche du deal perdu? »</u> (2024/RI13)

Mme S. Margues remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée et son souhait finalement de vouloir réagir face à la problématique du deal de rue à Vevey. Elle reconnaît que des mesures ont été entreprises pour essayer de renforcer la sécurité publique et améliorer la qualité de vie de nos citoyens, mais la situation reste très préoccupante. Le sentiment d'insécurité persiste parmi les habitants et le nombre de dealers n'a de loin pas diminué, bien au contraire. Les défis liés à la coordination des mesures demeurent donc bien présents. C'est pourquoi elle insiste sur la nécessité d'une communication régulière et transparente avec le Conseil communal. Elle se réjouit d'ores et déjà de lire le rapport dès 2025 qui sera essentiel pour suivre l'évolution des mesures. Il est primordial que ces informations soient claires, précises et reflètent les résultats obtenus sur le terrain. Elle souligne l'importance de fixer des délais précis pour l'application de la politique des guatre piliers en matière de drogues. Agir rapidement et efficacement est indispensable pour que des résultats concrets soient visibles dans un délai raisonnable. Elle ne peut qu'encourager la Municipalité à renforcer les échanges avec le Canton et à maintenir la collaboration active avec tous les partenaires locaux et régionaux. La lutte contre ce fléau demande un effort collectif et elle reste persuadée qu'un engagement commun portera ses fruits. Nous devons toutes et tous œuvrer pour garantir des espaces publics sécurisés et restaurer le sentiment de sécurité pour nos habitantes et habitants. Elle en profite pour remercier les agents de police de l'ASR; leur présence accrue sur le terrain, perceptible à toute heure de la journée ces dernières semaines, joue un rôle crucial. Non seulement elle contribue à rassurer la population, mais elle constitue un levier important pour dissuader les comportements associés à ce fléau. Un espace public plus sûr pour toutes et tous doit rester une priorité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Communications de la Municipalité

12.1. Plan des investissements 2024-2026 (2024/C15)

La parole n'est pas demandée.

12.2. <u>Aide humanitaire et en cas de catastrophe. Aide aux pays en voie de développement – Année 2024 (2024/C16)</u>

La parole n'est pas demandée.

12.3. <u>Bâti scolaire : la cour de droit administratif et public annule l'autorisation de construire pour le collège modulaire du Rivage (2024/C17)</u>

M. P. Chiffelle remarque qu'en parallèle à la notion de collégialité que la Municipalité paraît appliquer avec plus ou moins de succès ces dernières législatures, notre Exécutif semble vouloir suivre, depuis une dizaine d'années, un nouveau principe, celui de la « collégialite », terme qu'il propose de définir dans le dictionnaire du patois institutionnel veveysan comme « obstination endémique et aveugle d'un exécutif à vouloir ériger à tout prix des constructions scolaires sur des terrains manifestement juridiquement impropres à une telle affectation ». À voir sa communication

2024/C17, la Municipalité semble n'avoir fait qu'une lecture partielle, voire partiale, de l'arrêt de la CDAP, Après avoir eu grand-peine à se le procurer malgré une demande expresse adressée aux municipaux concernés par courriel le 26 novembre, restée sans réponse, il a fini par l'obtenir directement auprès de la CDAP. Il souhaite pour sa part dissiper l'écran de fumée que la Municipalité semble vouloir répandre quant à la teneur de cet arrêt. Il s'avère en effet que la communication édulcore jusqu'à la travestir la portée et la substance de cet arrêt. En effet, en prétendant relater « les oppositions en détail », elle ne mentionne que les éléments de police des constructions qui suffisaient à eux seuls à annuler le permis de construire, mais occulte totalement les griefs essentiels sur le fond (pourtant expressément relatés dans le rapport sur le préavis urgent 2024/23) concernant l'obsolescence de la planification, l'absence de prise en compte dans celle-ci des inventaires ISOS et ICOMOS et les questions d'intégration au site. Or, dans ses considérants de 21 pages, la CDAP traite de ces questions essentielles sur rien moins que 10 pages (p. 8-17). En particulier (p.14) concernant la vraisemblable nécessité d'un contrôle préjudiciel de la planification pour l'adapter afin qu'elle intègre les mesures de protection induits par les inventaires ISOS et ICOMOS, la Cour alerte solennellement la Municipalité à ce sujet tout en laissant simplement cette question indécise puisque plusieurs autres griefs secondaires justifient déjà l'admission du recours. Il paraît ainsi clairement établi qu'avant l'adoption d'un nouveau PA qui règle l'affectation du secteur dans lequel est incluse la parcelle 367, une simple nouvelle autorisation de construire qui ne prend en compte que les problèmes de police des constructions serait vouée à l'échec en cas de nouveau recours. Pour éviter de répéter la funeste obstination fatale qui a engendré le gaspillage de 6 millions de francs dans l'affaire de Gilamont, il invite la Municipalité à quitter l'ornière dans laquelle elle semble vouloir s'enfoncer pour étudier sérieusement des alternatives réalisables telles que, par exemple, le sacrifice de la place de jeux du Panorama (nécessité fait parfois loi) ou la mise à disposition de la Cour aux marchandises.

Mme E. Carruzzo Evéquoz se demande bien où l'on va mettre ces enfants pour pouvoir enfin rénover ces bâtiments qui commencent à tomber en ruines. La Ville de Vevey se trouve aujourd'hui dans une impasse. Les conditions d'étude, autant pour les élèves que pour les enseignants, sont catastrophiques, notamment aux Galeries du Rivage. Le groupe des Vert-e-s considère que, dans ce cas précis, le bien commun devrait primer sur le bien-être individuel ; il en va de la qualité de l'enseignement pour tous les enfants de Vevey.

<u>M. S. Ansermet</u> a lu avec intérêt le résumé de la CDAP mais il aimerait lire l'arrêt complet. Il n'a pas réussi à le trouver, malgré un courriel envoyé il y a déjà plusieurs semaines au Greffe municipal. Est-ce que les gens intéressés peuvent obtenir l'arrêt complet ?

M. A. Dormond, municipal, constate qu'aucun emplacement idéal n'existe aujourd'hui à Vevey pour une construction scolaire, qu'elle soit définitive ou temporaire. Les outils de planification sont effectivement anciens ; ils sont tous en cours de révision. On a la chance d'avoir un plan directeur communal qui est entré en vigueur, c'est déjà un pas dans la bonne direction par rapport à ces outils urbanistiques. Les plans d'affectation nord-ouest et sud seront bientôt mis à l'enquête publique. Il ne peut que rire lorsqu'il entend qu'on devrait étudier des alternatives sur la Cour aux marchandises ou le parc du Panorama. Comment pourrait-on être plus rapide sur ces deux sites que sur celui qu'on étudie actuellement ? Nous ne sommes pas propriétaires de la Cour aux marchandises. Certes, on a des discussions constructives avec le propriétaire sur le futur de cette parcelle, on a démarré une image directrice (qui précède un plan d'affectation) pour avoir une vision sur l'avenir urbanistique de cette parcelle, mais cela prend du temps. Cet endroit a déjà été étudié, mais il pose d'autres défis, comme des problèmes de sécurité liés à l'OPAM. Ce n'est donc pas du tout plus simple de prévoir des constructions provisoires sur cette parcelle. Les problématiques sont différentes au Panorama, mais on est aussi dans une configuration compliquée et le Rivage reste actuellement la meilleure piste à explorer. Par rapport à la protection du patrimoine et l'ISOS, la DGIP a été très claire dans la synthèse CAMAC : elle reconnaît que le nouveau bâtiment provisoire est tout à fait compatible avec l'ISOS. La DGIP relève différentes qualités à la proposition : 1. L'implantation urbanistique est cohérente. Le nouveau bâtiment reprend une position déjà construite par le passé. Il marque clairement la rue Louis-Meyer, il s'adosse à la façade borgne de la Salle del Castillo tout en se distançant par la création d'un joint architectural, dispositif qui permet une connexion équilibrée et respectueuse entre les deux édifices. Il respecte les objectifs de sauvegarde de l'ISOS. 2. Préservation du parc recensé : le bâtiment nouveau s'implante sur une zone revêtue de gravier, il ne nécessite l'abattage d'aucun arbre et il ne modifie pas la typologie du parc. 3. Architecture qualitative : par sa façade simple et sûre, il entre en relation avec les Galeries du Rivage qui lui font face de l'autre côté de la rue et répond habilement au caractère moderniste de celui-ci. Pour ces différentes raisons, et pour autant que son caractère provisoire soit garanti, la DGIP est favorable à la réalisation du projet. Considérant ces éléments, la Municipalité a donc une certaine confiance par rapport à l'aboutissement d'un projet provisoire à cet emplacement, mais évidemment qu'en parallèle elle continue à travailler sur les différents plans d'affectation pour pouvoir avancer sur les autres bâtiments qui nécessitent des surélévations, des transformations ou de nouvelles constructions ailleurs sur le territoire communal. Mais à ce stade, le Rivage reste l'option la plus rapide et celle qui a le plus de chances d'aboutir. Bien sûr qu'on risque de nouvelles oppositions avec le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire, mais il faut bien admettre que très peu de projets mis à l'enquête aujourd'hui ne subissent aucune opposition.

Mme L. Willommet, municipale, indique que si la « collégialite », c'est vouloir à tout prix offrir des bâtiments

scolaires à nos élèves et au personnel qui soient de qualité, rénovés, si c'est vouloir offrir suffisamment de classes sans avoir besoin sans cesse de déplacer des élèves et de trouver des solutions d'urgence, si c'est espérer que la population pense de manière collective et non pas individuelle, si c'est essayer de chercher toutes les solutions possibles quitte à prendre certains risques et si c'est tout faire pour répondre à ces besoins urgents, alors oui, la Municipalité est volontiers atteinte de « collégialite ».

M. A. Gonthier remarque que M. P. Chiffelle n'a fait que résumer un arrêt de la CDAP. Ce n'est pas l'expression d'un souhait que rien ne se construise à Vevey, c'est un fait qui tape dur sur notre politique par rapport aux collèges. Il entend bien le désespoir dans lequel se trouve la Municipalité parce qu'on est coincé, parce que des erreurs ont été commises dans les législatures passées et qu'on n'a pas imaginé de plan B à partir du moment où le fameux collège qui allait résoudre tous les problèmes commencait à branler au manche. Il ne dit pas que les autres endroits sont plus faciles, plus rapides, mais l'arrêt de la CDAP laisse entrevoir à 98% que le moindre recours aboutira à la même conclusion, qu'on fasse un toit à 4 pans ou qu'on mette des barrières même en fer forgé qui rappelle l'enceinte du Jardin du Rivage il y a 100 ans. Avec les motivations telles qu'elles sont exposées dans l'arrêt de la CDAP, on peut raisonnablement parier sur un nouveau rejet du projet. L'avis de la DGIP, qui est une autorité administrative politique, ne convainc manifestement pas la CDAP. L'idée n'est pas de dire qu'on a la solution, mais que peut-être il faut essayer d'avoir un éclair de génie ou en tout cas faire avancer à marche forcée le PA sud, ou même, comme évoqué à propos de Charmontey, faire un PA spécial localisé, mais en tout cas pas repartir avec le même projet, au même endroit, qui se heurtera très vraisemblablement aux mêmes refus et aux mêmes oppositions, qui pourraient cette fois aller jusqu'au Tribunal fédéral. Le but n'est pas de dire que la Municipalité a fait tout faux, mais M. P. Chiffelle nous avertissait déjà à l'époque du préavis. Pour sa part, il pensait que ça pouvait passer ; manifestement, la CDAP n'est pas du même avis.

Mme F. Despot remarque que da. n'a pas seulement soutenu la décision de la CDAP, il a aussi fait des propositions. Si l'éclair de génie est de proposer la Cour aux marchandises, elle se dit inquiète. Cette proposition paraît en effet on ne peut plus incongrue, en particulier venant d'une personne qui a œuvré pour que le projet de collège à Gilamont ne puisse pas voir le jour pour des raisons de risques de crues. La Cour aux marchandises se trouve à côté des voies CFF, qui sont un secteur OPAM (ordonnance de protection contre les accidents majeurs). Si da. n'y voit pas une raison principale et prioritaire de faire capoter un projet d'école à cet endroit-là, c'est qu'il est vraiment aveugle. Venir avec des propositions encore plus insensées que celle qu'il critique lui paraît donc une bien curieuse politique.

M. C. Gülcü remarque que la majorité des membres du Conseil n'a pas eu accès à l'arrêt de la CDAP et ne sait donc pas de quoi l'on parle. Le résumé est apparemment partial et contesté.

M. P. Chiffelle indique que son propos n'est pas du tout de contester la nécessité d'un collège, mais d'éviter que la Municipalité parte dans le mur. Il ne peut que déplorer que la Municipalité, alors qu'elle a apparemment été saisie de demandes expresses pour que des membres du Conseil puissent prendre connaissance de cet arrêt, dont lui-même dès le moment où il a eu connaissance de la première communication, elle ne joue pas la transparence. Ce serait effectivement mieux que les membres du Conseil puissent voir qui dit la vérité quand il fait une analyse de cet arrêt et qu'il critique la communication extrêmement partiale et partielle que donne la Municipalité de cette affaire. Il a lancé l'idée de dire que d'autres pistes sont possibles, ce n'est pas une proposition de da. et il n'aimerait pas que le débat dévie. La question principale est de dire que nous devons arrêter de foncer dans le mur, puisque cet endroit ne convient pas. Même si c'est plus compliqué ailleurs, ce qui est sûr c'est qu'ici ça ne pourra jamais se faire. Dès lors, arrêtons de perdre du temps et de l'énergie alors que le résultat est connu d'avance.

M. B. Schobinger a l'impression que, quel que soit l'endroit, on ne pourra jamais construire un collège tant que nos outils de planification ne sont pas à jour. Faut-il attendre, et donc ne rien faire, que les plans d'affectations soient validés, mis à l'enquête, recourus jusqu'au Tribunal fédéral ? Il considère pour sa part que l'intérêt général pour ce qui est l'éducation de nos enfants doit quand même nous pousser, même si on va dans le mur, à nous battre jusqu'au bout. Quelle que soit l'ornière dans laquelle on se trouve, on n'arrivera de toute manière jamais à en sortir. Donc, autant essayer quand même d'aller de l'avant, même si on sait qu'on va dans le mur, parce que si on attend encore, autant faire l'école dehors, sur la place Scanavin ou la place du Marché.

M. A. Dormond, municipal, indique que l'arrêt sera évidemment transmis aux personnes qui en font la demande.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.4. Développement des réseaux thermiques (2024/C18)

M. A. Gonthier remarque qu'on parle de faire un projet, de passer même au développement avec une autre commune - ce qui est tout à fait souhaitable - et avec une société privée. Il comprend la logique, puisqu'on est en partenariat avec cette entreprise pour la centrale à bois et qu'elle a une source d'eau du lac sur le territoire de La Tour-de-Peilz. Collaborer avec cette société afin de connecter les réseaux ne paraît donc pas insensé. Mais du point de vue de la loi sur les marchés publics, peut-on annoncer comme ça qu'on va développer un projet sans ouvrir la procédure à d'autres entreprises ? La Commune est un actionnaire relativement important d'autres sociétés qui développent aussi des projets d'énergie renouvelable. A-t-on pris toutes les précautions pour que ce joli projet ne soit pas fusillé en plein vol, voire avant même son décollage ?

M. P. Molliat, municipal, répond que ce n'est pas un nouveau réseau, mais une extension de deux réseaux et d'infrastructures existantes, exploités par le même groupe. Cela fait longtemps qu'on parle d'un CAD sud pour Vevey (il avait lui-même déposé un postulat en 2019). On a bien entendu essayé de faire toutes les étapes dans l'ordre, on a élaboré la planification énergétique territoriale qui déterminait nos besoins, les zones, etc. Pour avancer sur ce projet, on a créé une délégation municipale qui a commencé par rencontrer les trois acteurs que sont Romande Energie, Holdigaz et Groupe E pour savoir ce qui se pratiquait ailleurs, comment on pouvait réfléchir et avancer dans ce dossier, parce qu'au stade initial, toutes les portes étaient ouvertes et l'on n'avait pas de projet ficelé à proposer à qui que ce soit. Des approches très variées sont sorties de ces discussions et finalement, dès gu'on a mis en parallèle les planifications énergétiques territoriales de La Tourde-Peilz et de Vevey, cette idée d'interconnecter les deux réseaux semblait être la meilleure solution, puisque Vevey avait envie de se projeter vers le lac et que La Tour-de-Peilz avait déjà un bout de réseau lac avec encore beaucoup de potentiel, mais pas la masse critique pour le développer. L'opportunité a donc germé et cette proposition de réseau régional multi énergie renouvelable possède ces notions de masse critique, de source disponible d'énergie, de centrales déjà construites, de réseaux qui existent déjà en très grande partie. Cela sous-entend une vitesse de déploiement, une résilience et des prix homogènes qu'aucun autre acteur n'est en mesure de proposer, puisque Groupe E est déjà installé dans les deux parties du territoire. Une fois que la Municipalité a pris la décision d'avancer dans les études, on a rencontré les deux autres partenaires évoqués pour leur présenter la chose. L'évidence technique et l'avantage concurrentiel qu'a Groupe E en étant déjà sur le terrain a sauté aux yeux des partenaires, ce qui permet d'avancer de manière apaisée sur cette question. Une présentation a été faite à la commission de l'environnement et de l'énergie une semaine avant l'annonce publique. Beaucoup de questions ont pu être posées. La présentation publique s'est déroulée la semaine dernière. Ce projet signifie à terme environ 1/3 d'émissions de CO2 directes du territoire en moins ; c'est donc vraiment conséquent en matière de transition énergétique et de plan climat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

13.1. Postulat de M. Hervé Queyranne (da.), intitulé « Pour une commission de l'évènementiel »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance. En l'absence de son auteur, le postulat est développé par M. A. Gonthier.

<u>M. le Président</u> souligne que, traditionnellement, le Conseil statue d'abord à la majorité simple sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

<u>M. B. Schobinger</u> remarque que le postulat parle de choses qui se sont sues après coup. La commission devra statuer avant de tout connaître ; ce sera en quelque sorte une commission de censure. Plutôt qu'une commission, ne vaut-il pas mieux instaurer des directives claires et une check-list afin de pouvoir dire stop si des points ne sont pas respectés ? Ce postulat peut à son avis être étudié en commission, mais pas renvoyé directement à la Municipalité.

Mme M. Houriet pense qu'une commission qui réfléchit à ces enjeux-là se doit d'être composée majoritairement, voire exclusivement, de gens du métier. Elle peine à concevoir que des personnes lambdas puissent avoir un avis sur des sujets tels que ceux-là. Une commission serait effectivement une forme de contrôle et de choix pour dire quelles sont les bonnes ou les mauvaises manifestations. Le postulat parle de manifestations qui sont d'ordre principalement privé. On doit jouer le jeu du privé. Lorsqu'il n'y a pas de subventions publiques, elle voit mal la Commune prendre position sur des dettes qui pourraient arriver, comme c'est le cas malheureusement avec le Vibiscum Festival. En tant que professionnelle du milieu du spectacle, elle est la première à le regretter ; elle a d'ailleurs écrit à la Municipalité avant même la 2º édition pour dire que cet évènement avait des manières de faire qui n'étaient pas normales. Le reste, c'est de l'ingérence. Nous avons besoin de manifestations privées comme

de manifestations soutenues. Si on commence à contrôler ces manifestations, malheureusement on n'en aura plus. Peut-être que c'est aussi un désir de da., mais ce n'est pas le sien, raison pour laquelle elle ne votera pas pour un renvoi à la Municipalité.

<u>Mme F. Despot</u> peine à mettre sur la même ligne Vibiscum Festival et Fête des Vignerons. Elle ne peut pas considérer la Fête des Vignerons comme un trou financier pour la Ville. La participation de la commune à cet évènement lui semble avoir été tout à fait à la hauteur de l'ampleur de la fête et de ses retombées sur la région et la Confrérie a couvert l'énorme majorité du trou financier.

M. A. Gonthier rappelle qu'il s'agit d'un postulat, qui demande, même à supposer qu'il soit renvoyé directement à la Municipalité, d'étudier la possibilité de faire quelque chose. Si la Municipalité imagine qu'elle a une possibilité, elle dit oui et laquelle, sans qu'elle soit forcément conforme au postulat. Si elle pense que ce n'est pas possible, elle dit non et ça s'arrête là. Il y a eu clairement des alertes de la part des milieux culturels veveysans concernant le Vibiscum Festival, mais aussi la Fête des Vignerons. Ces avertissements auraient peut-être pu être entendus et renforcer la détermination de la Municipalité à faire quelque chose. La Municipalité est amenée à statuer pour n'importe quelle manifestation, qu'elle soit privée ou publique, mais d'autant plus quand elle est d'envergure. Il s'agit juste d'avoir une consultation préalable à l'autorisation. Il ne voit pas en quoi cela pourrait être de la censure, de l'ingérence ou une attaque contre le privé. La première idée était de faire un règlement, mais comment faire un règlement qui permet de s'adapter, de comprendre, d'être cohérent et juste par rapport à des manifestations extrêmement différentes dans la taille, l'esprit ou la nature ? Une commission consultative, comme le sont toutes les commissions municipales, pourrait être un instrument un peu plus souple qui permet de mieux irriguer la décision de la Municipalité. Comme le sujet est compliqué et que passablement de gens ressentent le besoin de faire mieux sans forcément être d'accord avec cette proposition-là, un renvoi en commission paraît être une bonne idée.

M. A. Colin propose effectivement le renvoi en commission de prise en considération. Il est faux de dire qu'on ne savait pas. Après la Fête des Vignerons, beaucoup de points de 1999 sont ressortis ; il y a beaucoup de choses dont on n'a pas tenu compte. Cette fête est tellement espacée dans le temps qu'il faut pouvoir garder en mémoire les choses qui ne jouent pas. Il y avait de très gros indices dans la préparation de ces deux grands évènements. Dire qu'il n'y a pas de subventions n'est pas tout à fait exact. De fait, il y en a beaucoup et ce type de manifestations ont des impacts financiers, mais aussi sur le plan économique, pas toujours positifs. Il revient sur l'idée d'une commission qui serait antidémocratique. De son côté, il considère que la réserver uniquement à des professionnels s'apparenterait à de la technocratie. Il se dit plutôt convaincu que la démocratie, c'est le croisement d'avis d'experts que la population écoute. Le but n'est pas de contrôler la culture - c'est grotesque de parler de censure - mais plutôt d'avoir un œil dessus. Beaucoup de points d'attention sont à observer et cette commission pourrait avoir des missions bien précises qui ne sont pas de refuser sèchement des évènements, mais simplement de les examiner.

Mme M. Houriet rappelle que lorsqu'une manifestation veut avoir lieu, elle doit répondre à des prérequis, en particulier auprès de l'ASR. On doit mentionner le pourquoi de cette manifestation, la sécurité, les aspects sanitaires, etc., à la suite de quoi la Municipalité donne un préavis. Vouloir mettre en place une commission sousentend que les membres de la Municipalité n'ont pas les compétences pour savoir si une manifestation est bonne ou pas. Dans le cas du Vibiscum Festival, tant l'ASR que la Municipalité ont considéré que l'évènement remplissait les conditions. À partir du moment où une commission décide qu'une manifestation ne doit pas avoir lieu alors qu'elle répond à toutes les conditions, on parle de questions totalement subjectives. On ne sait pas à l'avance si une manifestation est trop grande, s'il y aura un dégât d'image ou pas. Potentiellement, elle peut aussi faire du bien. Ces manifestations ont effectivement un impact financier pour la Ville, mais un impact financier n'est pas une subvention. Cela reste du privé, il y a effectivement eu plusieurs plaintes, mais c'est du ressort des organisateurs, pas de la commune.

<u>M. R. Pieren</u> demande pourquoi parler encore du Vibiscum Festival, puisqu'il est mort ; on peut donc clore le sujet. La Municipalité a fait de nombreuses communications au Conseil relativement à la Fête des Vignerons. Nous avions donc un suivi de tout ce qui concernait les investissements futurs de la commune, notamment concernant les heures de travail, etc. Parfois, la Municipalité peinait à obtenir cette information de la part de la Confrérie, parce que c'était un énorme travail. Il pense pour sa part que ce postulat met en doute le sérieux de la Confrérie des Vignerons ; ce n'est pas tout à fait correct et il ne se dit pas d'accord. Même si l'on peut douter de certains membres par rapport à certaines situations et ce qui s'est fait, la Confrérie s'est organisée et entourée de professionnels du domaine. Il ne faut pas faire un amalgame.

<u>Mme G. Kämpf</u>, municipale, pense que ces échanges s'apparentent effectivement déjà à une commission. La Municipalité entend les différents avis. Toute organisation est libre de déposer une demande. La Ville met à disposition en premier lieu un guide pratique des manifestations, avec un mode d'emploi, comment organiser un évènement, obtenir une autorisation, choisir un site, une infrastructure, des renseignements sur l'énergie, la mobilité, des exigences concernant les déchets, boissons, nourriture, économie, solidarité et équité, la prise en compte des autres acteurs et actrices en place, les éléments relatifs à la santé, la sécurité et aux nuisances sonores, la communication

et les contacts utiles. Au sein du service accueil et population, une personne a été engagée pour accompagner ces demandes, renseigner en amont, faciliter, donner des contacts, etc. Cette personne travaille de manière étroite avec la police du commerce, qui est rattachée à l'ASR, qui veille beaucoup plus aux exigences légales. Selon les cas, la Municipalité est invitée à donner un préavis. Cela signifie qu'elle engage l'administration à accompagner la demande. Chaque demande doit être considérée dans le cadre de la liberté d'entreprendre. Le POCAMA est de compétence cantonale et, selon la taille de la manifestation, un dispositif médico-social et des mesures de sécurité plus ou moins importantes doivent être mis en place. Plus la manifestation est importante, plus il y a d'adaptations. On peut mettre des exigences, mais le terrain montre qu'elles ne sont pas toujours applicables, raison pour laquelle nous devons garder une certaine souplesse. Une manifestation peut recevoir l'autorisation à la dernière minute non pas parce qu'elle n'a pas fait les choses correctement, mais parce qu'il y a encore des ajustements à faire et qu'on n'autorise pas une manifestation sans être sûr d'avoir tous les éléments. Les besoins de rencontres et de divertissements seront traités dans le cadre de la stratégie de durabilité qui vise justement à ouvrir les questions climatiques et environnementales aux besoins de la société et du vivre-ensemble.

<u>M. le Président</u> remarque que nous sommes dans le cadre d'une prise en considération, alors que, dans les faits, on est déjà au débat de fond.

M. A. Gonthier rappelle qu'une commission consultative ne prend pas de décisions. C'est une commission sur laquelle la Municipalité peut s'appuyer pour prendre ses décisions et mener sa politique. Le but n'est pas de faire des débats à postériori comme on en a fait à propos du Vibiscum Festival, mais d'essayer de sentir ce que pensent les gens qui connaissent le terrain et les problématiques des manifestations culturelles ou autres. Concernant la Fête des Vignerons, ce n'est pas vrai qu'on était au courant. On savait tellement tout qu'on a eu à postériori un immense débat, mené par la commission de gestion, sur le bilan exact des dépenses faites par la commune, avec des écarts considérables entre ce que prétendait la Municipalité et ce que disait la commission de gestion. Un certain nombre de gens dans la population trouvent que le gigantisme de ce genre de manifestations, dans le sport aussi, est un peu passé de mode et pas mal de gens trouveraient bien qu'on essaie simplement de faire mieux. Faut-il cette commission telle qu'elle est proposée ou autre chose ? Une commission de prise en considération serait une bonne solution pour qu'on puisse en discuter.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité sont refusés à une large majorité (une dizaine d'avis favorables et trois abstentions). Le renvoi en commission de prise en considération, formellement demandé par Mme J. Minacci, est accepté réglementairement (15 voix pour 14 nécessaires). La commission sera nommée lors de la prochaine séance.

13.2. <u>Postulat de Mme Sandra Marques (PLR), intitulé « Audit externe pour l'amélioration de la gestion des services communaux de Vevey concernant les chefs et les cheffes de service de la Commune »</u>

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

Mme S. Métraux admet que les questions RH, plus particulièrement les vacances de postes au sein de notre administration, sont un sujet de préoccupation qui nécessite une attention particulière, tant pour préserver les personnes qui en subissent les effets directs ou indirects que pour assurer les prestations et le fonctionnement de l'administration. Cependant, lancer un audit externe coûteux et potentiellement long ne semble pas de nature à apporter des solutions concrètes ni concourir à trouver une stabilité. Les difficultés RH, l'absentéisme ou encore d'importants taux de rotation au sein de l'administration ne sont pas l'apanage de la Ville de Vevey ; on les retrouve en de nombreux autres endroits et force est de constater qu'il n'existe pas de solutions miracles pour y remédier. Ce phénomène est symptomatique des difficultés actuelles sur le marché de l'emploi, notamment pour repourvoir des postes spécifiques où le recrutement s'avère particulièrement difficile. Un audit externe ne changera rien à l'état du marché de l'emploi. De plus, un audit externe n'est pas forcément nécessaire pour mettre en place d'éventuelles mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail ou l'attractivité des métiers. Le groupe des Vert-e-s veut faire confiance à la Municipalité, qui a certainement pris la mesure de la situation et décidé de choses pour y faire face de manière adéquate ; on a bon espoir que des recrutements aboutissent sous peu. Certes, il est important de faire un point de situation, mais plus important encore de se pencher sur des mesures concrètes, comme améliorer les conditions de travail et de gestion du stress, renforcer le leadership et le soutien managérial, favoriser l'équilibre vie privée/vie personnelle, mettre en place des outils de suivi et de gestion. Ce n'est pas un audit externe basé sur le passé qui fera positivement avancer les choses. De plus, nous avons une commission de gestion au sein de laquelle tous les groupes ont des représentantes et représentants. Il est dans son champ de compétences de se pencher sur les thématiques soulevées par le postulat, sachant encore une fois qu'il convient d'y apporter une attention particulière et d'y être bien attentif. Le groupe des Vert-e-s ne soutient donc pas le renvoi de ce texte et encourage le Conseil à en faire de même.

M. S. Molliat rappelle qu'il s'agit d'un postulat qui, s'il est renvoyé à la Municipalité, n'est pas contraignant. Mais cela peut donner une bonne raison, s'il y a un malaise au sein de la Municipalité, de pouvoir éventuellement

utiliser cet outil-là pour faire un audit, quelle que soit sa portée. Il propose donc un renvoi direct à la Municipalité, qui décidera comment elle souhaite utiliser ce postulat.

<u>M. B. Schobinger</u> constate que trois chefs de service sont partis dans un laps de temps relativement court ; ce n'est pas anodin. Par le passé, d'autres chefs de service sont partis ; ça questionne. Avoir un avis extérieur à la Commune serait quelque chose d'intéressant. La Municipalité répondra évidemment à ce postulat, si on le lui transmet, dans toute sa marge de manœuvre, mais il est important d'avoir des informations un peu plus circonstanciées que celles qui sont parues dans la presse ; il en va de l'avenir du service public.

Mme S. Dohr a une connaissance qui lui a demandé où elle pouvait trouver les postes à repourvoir de la Ville de Vevey. Elle n'a pas trouvé, elle a posé la question, on lui a répondu de regarder sur le pilier public, mais il n'y avait aucun poste. Elle a regardé sur une plateforme de recherche d'emploi et n'a rien trouvé non plus. On sait pourtant qu'il y a des postes à responsabilité à repourvoir. On lui a répondu qu'il n'y a pas de liste et qu'il faut faire des offres spontanées. Un postulat renvoyé à la Municipalité n'engage à rien. La commission de gestion s'est penchée sur la question, mais cela prend du temps. Une analyse externe favorise parfois le dénouement des choses qui bloquent. Elle invite donc le Conseil à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme L. Willommet, municipale, précise que si les postes n'étaient pas en ligne, c'est que les délais de candidatures étaient échus et donc les postes plus au concours. La Municipalité comprend que l'absence simultanée de plusieurs chefs de service suscite des inquiétudes et des questionnements. La Municipalité prend cette situation très au sérieux, mais les départs récents résultent d'un concours de circonstances, avec des causes souvent multifactorielles. Cela inclut des éléments individuels et professionnels qui, bien que différents, se sont malheureusement cumulés sur une période rapprochée. Consciente de ses responsabilités en tant qu'employeur, la Municipalité accorde une attention constante à l'amélioration du climat de travail et au soutien des équipes touchées par ces absences. C'est pour cette raison qu'elle a fait des recrutements une priorité absolue ces derniers mois et dernières semaines. Plusieurs postes de chefs de services sont sur le point d'être repourvus ; la Municipalité espère ainsi renforcer rapidement la stabilité des services et soulager le personnel qui supplée ces absences. Dans un souci d'écoute et de dialogue, les RH recevront la commission de gestion au mois de janvier pour discuter de ces questions dans le cadre de ses compétences. Elle espère que ces quelques informations suffiront à rassurer le Conseil face à la prise en compte de la situation par la Municipalité.

M. J. Spieldenner indique qu'à partir du moment où on annonce un audit, cela crée de l'insécurité auprès du personnel. C'est aussi une certaine méfiance qui s'exprime vis-à-vis de la Municipalité. On choisit l'audit en dernier recours. D'autres mesures sont envisageables, comme des enquêtes de satisfaction auprès du personnel. On n'a pas de données exactes quant au nombre de postes à repourvoir, aux congés maladies, etc. Il faut d'abord analyser la situation avec des chiffres clairs, basés sur des faits, et potentiellement donner la possibilité d'une enquête de satisfaction avant de lancer un audit qui mène à une certaine déstabilisation de toute la structure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 35 voix contre 33.

14. Questions, vœux, propositions individuelles

<u>M. le Président</u> remarque qu'à ses côtés se tient la secrétaire, sans qui rien ne se ferait, en particulier les très longs procès-verbaux qu'elle rédige pour rapporter les prises de parole du Conseil. Il la remercie donc pour cette année et lui remet un petit présent. Il rappelle en outre que les interventions à ce point de l'ordre du jour ne doivent en rien ressembler à une interpellation, une motion ou un postulat, mais qu'il est possible de poser une question ou obtenir une information qui peut intéresser l'assemblée.

M. P. Chiffelle n'a absolument rien contre le principe d'une patinoire à Vevey. En revanche, il ne peut que s'étonner, voire s'outrer du fait que la patinoire, qui connaît un grand succès et qui est effectivement une nécessité, a été installée au bas de la place du Marché plutôt que laissée au Jardin du Rivage. En 2014, la CDAP a rendu, sur recours d'associations de protection du patrimoine dont il était l'avocat, un arrêt qui proscrit totalement toute construction de ce type au bas de la place du Marché. Il se dit extrêmement surpris des explications de la Municipalité, qui dit qu'une autorisation n'est pas nécessaire parce que c'est pour une durée de trois mois. Elle se réfère à une disposition de la loi, ou un alinéa d'un article, qui permet effectivement ce genre de choses pour moins de trois mois, mais occulte totalement l'alinéa suivant, qui exclut ce type d'installations temporaires lorsqu'on porte atteinte à un intérêt prépondérant comme la protection des monuments et des sites, ce qui est justement la raison fondamentale de l'interdiction promulguée voici dix ans déjà par la CDAP. Pourquoi ne pas mettre cette patinoire au Jardin du Rivage et pourquoi dire qu'on ne peut pas parce qu'on avait le projet de collège provisoire ? Chacun sait que même si, contre toute attente, les recours avaient été rejetés, les recourants auraient saisi le Tribunal fédéral et l'on n'aurait de toute manière pas pu commencer quelque travail que ce soit pendant

les trois mois de présence de la patinoire. Il aimerait donc qu'on ne raconte pas des histoires aux gens, que la Municipalité admette qu'elle viole sciemment la loi, qu'elle promette de ne plus le faire et de ne pas invoquer des prétextes fallacieux pour justifier ses décisions.

M. A. Dormond, municipal, rappelle que la patinoire actuelle fait partie d'un tout lié à une manifestation POCAMA. Elle est prévue pour moins de trois mois et l'autorisation n'est pas renouvelable, contrairement au projet qui avait été déposé en 2014 et qui était sensiblement différent. De plus, l'emplacement où se trouve la patinoire de manière temporaire est situé hors du périmètre ISOS, qui ne va pas jusqu'en bas de la place du Marché.

M. P. Chiffelle considère que ces propos sont inexacts. C'est bien parce que la place est en périmètre ISOS et que la vue se trouve obstruée que la CDAP a interdit la patinoire à cet endroit. Manifestement, la Municipalité ne lit pas les arrêts de la CDAP. C'est dommage, parce qu'au bout d'un moment ça rompt la confiance entre les citoyens et l'autorité. Sa 2º question concerne le parking de Vevey-Corseaux Plage. Il lui est revenu aux oreilles que les nageurs compulsifs qui veulent parquer pendant le week-end à cet endroit se voient abordés par du personnel de sécurité qui exige une finance de CHF 8.- sous prétexte qu'on est pendant le Marché de Noël et qu'il s'agirait par ce biais de financer la gratuité des transports publics. Il y a manifestement une erreur. On est sur le domaine public et un usager de la piscine n'a pas à s'acquitter d'une taxe pour financer un transport qu'il n'utilise pas. Peut-on avoir des explications sur cette incongruité apparente?

M. V. Imhof, municipal, répond que c'est manifestement une erreur. Le samedi 23 novembre et le dimanche 24 novembre, l'agent qui était en place a fait du zèle. Le parking officiellement prévu pour Vevey Noël est celui de Nestlé, pas celui de la piscine. Il a malheureusement pris les CHF 8.- du billet intégré au parking et qui servent à se déplacer de Vevey à Villeneuve en bus. Les choses ont été corrigées et la situation est rentrée dans l'ordre dès le 25 novembre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h05 en souhaitant à toutes et tous de belles Fêtes. La séance est suivie d'une verrée au Village de Noël de la place Scanavin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard Président

Turing Cez

O,

Carole Dind Secrétaire

Compte	Libellé	Remarques	Budget		Amendements		Budget amendé			Vote
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	TYPE	
100-121	Secrétariat municipal									
110.3185	Honoraires, études et frais d'expertises	Financement du dispositif DdR - mandataire externe	10'000.00		25'000.00		35'000.00	0.00	MUNI	oui
121.3170	Frais de réceptions et de manifestations	Revenir aux comptes 2023 - Sous-amendement	35'000.00		-5'000.00		30'000.00	0.00	MUNI	oui
122-125	Accueil et population									
122.3170.01	Manifestation du 1er août	Sous-amendement	70'000.00		-10'000.00		60'000.00	0.00	MUNI	oui
130-132	Secrétariat municipal									
130.3659.01 ou .02	Soutien UNRWA		0.00		20'000.00		20'000.00	0.00	COFI	oui
132.3514	Contrôle des abattages par le SIGE		50'000.00		-30'300.00		19'700.00	0.00	Technique	oui
132.3514.01 140-145	Abattoir, CCSPA Relations humaines		70'900.00		-1'300.00		69'600.00	0.00	Technique	oui
xxx.3011/12/30/40 et 50	Traitements et parts patronales	IPC 0.9 %	790'000.00		-432'100.00		357'900.00	0.00	Technique	oui
xxx.3050	Assurances accidents et maladie	Correctif aux assurances maladie et accident	0.00		-200'000.00		-200'000.00	0.00	Technique	oui
141.3091	Frais de formation du personnel	Correctification and accordance of accordance	250'000.00		-100'000.00		150'000.00	0.00		oui
182	Economie, tourisme et vignes		200 000.00				100 000.00	0.00		
182.3012	Salaires du personnel auxiliaire	Auxiliaire Sous-amendement	23'000.00		-23'000.00		0.00	0.00	MUNI	oui
182.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	Auxiliaire Sous-amendement	12'700.00		-2'200.00		10'500.00	0.00	MUNI	oui
182.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	Auxiliaire Sous-amendement	20'200.00		-600.00		19'600.00	0.00	MUNI	oui
182.3050	Assurances accidents et maladie	Auxiliaire Sous-amendement	5'300.00		-900.00		4'400.00	0.00	MUNI	oui
190-192	Systèmes d'information									
190.3011	Traitements	Informaticien.ne -0.2 EPT Sous-amendement	672'000.00		-20'400.00		651'600.00	0.00	MUNI	oui
190.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	Informaticien.ne -0.2 EPT Sous-amendement	63'000.00		-1'900.00		61'100.00	0.00	MUNI	oui
190.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	Informaticien.ne -0.2 EPT Sous-amendement	115'600.00		-3'400.00		112'200.00	0.00	MUNI	oui
190.3050	Assurances accidents et maladie	Informaticien.ne -0.2 EPT Sous-amendement	25'700.00		-800.00		24'900.00	0.00	MUNI	oui
190.3151.02	Maintenance des logiciels	Licence annuelle utilisation sondes de sécurité Darktrace (engagement sur 3 ans 2025 à 2027)	472'100.00		-40'000.00		432'100.00	0.00	MUNI	oui
200-220 200.3185.06	Finances	Mandataira nour inventaira «ánáral makiliar communal	65,600.00		20,000 00		25,600.00	0.00	MUNU	aui
200.3185.08	Honoraires de tiers - Economie et finance Licence logiciel planif financière	Mandataire pour inventaire général mobilier communal Portail Finances	65'600.00 15'500.00		-30'000.00 -10'000.00		35'600.00 5'500.00	0.00	MUNI MUNI	oui oui
251-293	Bâtiments, gérance et énergie	Fortall Fillances	15 500.00		-10 000.00		5 500.00	0.00	MON	Oui
253.3012	Salaires des concierges auxiliaires		66'600.00		-66'600.00		0.00	0.00	MUNI	oui
253.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam		20'600.00		-6'300.00		14'300.00	0.00	MUNI	oui
253.3040	Caisse de pensions et de prévoyance		26'100.00		-2'100.00		24'000.00	0.00	MUNI	oui
253.3050	Assurances accidents et maladie		10'800.00		-3'300.00		7'500.00	0.00	MUNI	oui
253.3141	Entretien courant des bâtiments	Sous-amendement	898'000.00		-199'000.00		699'000.00	0.00	MUNI	oui
253.3189	Nettoyages effectués par des tiers		45'000.00		-20'000.00		25'000.00	0.00		oui
272.3114	Achats de machines et matériel	Sous-amendement	33'000.00		-15'000.00		18'000.00	0.00	MUNI	oui
300	Bâtiments, gérance et énergie									
300.3170	Frais de réceptions et de manifestations	Retour à un pleu plus que 2023	9'000.00		-4'000.00		5'000.00	0.00		oui
300.4659	Prestations propres pour investissements			840'000.00		-65'000.00	0.00	775'000.00	Technique	oui
351	Urbanisme et mobilité		-1000					2.22		
351.3170	Frais de réceptions et de manifestations	Retour à un pleu plus que 2023	7'000.00		-3'000.00		4'000.00	0.00		oui
351.3526 352-353	Contrôle citernes et sources pollution Durabilité		64'700.00		3'300.00		68'000.00	0.00	Technique	oui
352.3653.03	Soutien divers pour le développement durable		59'700.00		-2'000.00		57'700.00	0.00	MUNI	oui
400-470	Travaux publics, espaces verts et entretien		39 7 00.00		-2 000.00		37 700.00	0.00	WON	Oui
400.3170	Frais de réceptions et de manifestations	Retour à un pleu plus que 2023	7'300.00		-3'300.00		4'000.00	0.00	COFI	oui
410.3185	Honoraires, étude et frais d'expertises	Sous-amendement	215'000.00		-15'000.00		200'000.00	0.00		oui
411.3526	Enlèvements et évacuation des détritus		45'000.00		-14'800.00		30'200.00	0.00	Technique	oui
420.3135	Achats bancs et barrières	Sous-amendement	51'000.00		-22'000.00		29'000.00	0.00	MUNI	oui
420.3142	Achats matériaux et fournitures		99'000.00		-19'000.00		80'000.00	0.00	MUNI	oui
420.3526	Enlèvements et évacuation des détritus		35'000.00		-3'300.00		31'700.00	0.00	Technique	oui
430.3134	Achats graines, arbustes, engrais	Sous-amendement	168'500.00		-8'000.00		160'500.00	0.00	MUNI	oui
430.3145	Travaux exécutés par des tiers		251'500.00		-40'000.00		211'500.00	0.00	MUNI	oui
470.3114	Eclairage attractif, entretien, achats	Sous-amendement Sous-amendement	70'000.00		-5'000.00		65'000.00	0.00	MUNI	oui
501-522	Famille, éducation et sports									
501.3170	Réception/Manifestation Choeur d.écoles	(inauguration préau Veveyse)	26'000.00		-4'000.00		22'000.00	0.00	COFI	oui
501.3522	Ecolages versés à d'autres communes		142'900.00		-42'900.00		100'000.00	0.00	MUNI	oui
501.3662.01	Frais de transports et repas des élèves		25'700.00		-5'700.00		20'000.00	0.00	MUNI	oui
505.3131	Achats de produits alimentaires	(Décention des appaignants et aussignants)	110'000.00		-10'000.00		100'000.00	0.00		oui
505.3170	Frais de réceptions et de manifestations	(Réception des enseignantes et enseignants)	2'000.00		-2'000.00		0.00	0.00	COFI	oui
526-527 526-3124	Bâtiments, gérance et énergie Achats et consommation d'énergie		286'300.00		-50'000.00		226/200 00	0.00	Tochnique	Out
526.3124	Achats et consommation d'energie		200 300.00		-50 000.00		236'300.00	0.00	Technique	oui

Compte	Libellé	Remarques	Bud	Budget		Amendements		Budget amendé		Vote
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	TYPE	
526.3312.37	Amort Collège proy Caleries du Rivage, Constr. modula	ire	120'700.00		-120'700.00		0.00	0.00	Technique	oui
526.3313.01	Amort. Collège prov Galeries du Rivage - Constr. modulaire Amort. Collège prov Galeries du Rivage - Exploi. et mobilie				-26'000.00		0.00	0.00		oui
528-5902	Famille, éducation et sports		26'000.00		-20 000.00		0.00	0.00	rechinique	Oul
58102.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations	(25 ans Barcarolle)	3'600.00		-1'000.00		2'600.00	0.00	COFI	oui
58201.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations	(25 dilo Barodiono)	2'100.00		-500.00		1'600.00	0.00	COFI	oui
58204.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations		1'700.00		-400.00		1'300.00	0.00	COFI	oui
58210.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations	(Visite intergénérationnelle)	2'200.00		-300.00		1'900.00	0.00	COFI	oui
582XX.3131	Achats de produits alimentaires	(construction)	707'200.00		-74'400.00		632'800.00	0.00	MUNI	oui
700-760	Cohésion sociale									
700.3185	Honoraires et frais d'expertises		157'000.00		-15'000.00		142'000.00	0.00	MUNI	oui
740.3655	Part. à des actions sociales spécifiques	Carton du cœur/épicerie Caritas	48'900.00		20'000.00		68'900.00	0.00	COFI	oui
82021	Culture - MJ									
82021.3011	Traitements du personnel	Adjoint-e administratif-ve -0.25 PT sous-amendement	842'400.00		-32'200.00		810'200.00	0.00	MUNI	oui
82021.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam		81'100.00		-3'100.00		78'000.00	0.00	MUNI	oui
82021.3040	Caisse de pensions et de prévoyance		130'100.00		-5'600.00		124'500.00	0.00	MUNI	oui
82021.3050	Assurances accidents et maladie		32'900.00		-1'300.00		31'600.00	0.00	MUNI	oui
82021.3011	Traitements du personnel	Responsable de la communication -0.1 EPT	842'400.00		-10'500.00		831'900.00	0.00	MUNI	oui
82021.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam		81'100.00		-1'000.00		80'100.00	0.00	MUNI	oui
82021.3050	Assurances accidents et maladie		32'900.00		-400.00		32'500.00	0.00	MUNI	oui
82031	Culture - MSAP									
82031.3012	Salaires du personnel auxiliaire	Chargé·e de communication et recherche de fonds	113'600.00		-21'000.00		92'600.00	0.00	MUNI	oui
82031.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam		59'900.00		-2'000.00		57'900.00	0.00	MUNI	oui
82031.3040	Caisse de pensions et de prévoyance		90'400.00		-900.00		89'500.00	0.00	MUNI	oui
82031.3050	Assurances accidents et maladie		24'400.00		-800.00		23'600.00	0.00	MUNI	oui
82041	Culture - MH									
82041.3012	Salaires du personnel auxiliaire	(Médiateur-trice culturel) Sous-amendement	43'200.00		-15'000.00		28'200.00	0.00	MUNI	oui
82041.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	(Médiateur-trice culturel) Sous-amendement	36'700.00		-1'400.00		35'300.00	0.00	MUNI	oui
82041.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	(Médiateur-trice culturel) Sous-amendement	58'300.00				58'300.00	0.00	MUNI	oui
82041.3050	Assurances accidents et maladie	(Médiateur-trice culturel) Sous-amendement	15'000.00		-600.00		14'400.00	0.00	MUNI	oui
8205	Culture - CdE									
8205.3011	Traitements	Adjoint-e administratif-ve -0.25 EPT sous-amendement	552'400.00		-32'200.00		520'200.00	0.00	MUNI	oui
8205.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam		58'600.00		-3'100.00		55'500.00	0.00	MUNI	oui
8205.3040	Caisse de pensions et de prévoyance		85'700.00		-5'600.00		80'100.00	0.00	MUNI	oui
8205.3050	Assurances accidents et maladie	D 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	23'800.00		-1'300.00		22'500.00	0.00	MUNI	oui
8205.3011	Traitements	Responsable de la communication -0.1 EPT	552'400.00		-10'500.00		541'900.00	0.00	MUNI	oui
8205.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam		58'600.00		-1'000.00		57'600.00	0.00		oui
8205.3050	Assurances accidents et maladie		23'800.00		-400.00		23'400.00	0.00	MUNI	oui
8312-842	Bâtiments, gérance et énergie		401000.00		41000.00		401000.00	0.00	Taalautuu	
841.3652	Part. Eglise évangélique langue allemande		12'000.00		-1'200.00		10'800.00		Technique	oui
842.3652	Participation Paroisse Notre-Dame		126'000.00		-29'900.00		96'100.00		Technique	
842.3652.01	Participation Paroisse St-Jean		80'000.00		-1'900.00		78'100.00	0.00	Technique	oui
951-9521	Famille, éducation et sports		045500.00		051000.00		100/500 00	0.00	MUNU	ov:
951.3145	Entretien terrains de sport		215'500.00		-25'000.00		190'500.00	0.00	MUNI	oui
Total					-1'856'100.00	-65'000.00				

BUDGET 2025

Processus budgétaire 2025 - 1

➤ Contexte:

- ↓ inflation, facture sociale, infrastructures vieillissantes, amortissements
- 1 amélioration des recettes fiscales des personnes morales, diminution prix électricité, revenus du patrimoine financier
- Première version du budget :version base zéro et enveloppes constantes, mais pas toujours tenues

Processus budgétaire 2025 - 2

- Discussions en Cofi : demande de revoir le budget et d'atteindre certains objectifs
- ➤ Pour la Municipalité : nécessaire d'avoir un budget -> ouverture à la discussion
- > Amendements techniques : IPC, projets reportés, etc.
- ➤ Amendements des services : principalement revu les augmentations dans les budgets

Résultat

	Budget 2025	Amendements	Budget 2025	Budget 2024	Ecarts
	déposé	Technique + MUNI	amendé		B25(a)-B24(b)
			(a)	(b)	
Charges	167'650'900	- 2'093'400	165'557'500	170'748'000	- 5'197'100
Revenus	162'735'400	- 251'400	162'484'000	162'710'000	- 226'000
Déficit	4'915'500	- 1'842'000	3'073'500	8'038'000	- 4'971'100
Autofinancement	4'220'300		5'915'600	1'092'000	4'830'200

"Nature 30" en dessous de 3%

Conclusion

- ➤ Déficit de 3 millions, autofinancement de 6 millions
- > Eléments conjoncturels peu maîtrisables
- > Retravail qui a permis de prioriser certains projets
- Budget qui maintient toutes les prestations et permet de poursuivre le programme de législature
- ➤ Bons débats, qu'on espère constructifs ! :)